



Rapport annuel

sur le prix et la qualité des services

💧 Eau

💧 assainissement Collectif

💧 Assainissement Autonome

2022

*Application de la Loi n°95-101 du 2 février 1995 et du Décret n°95-635 du 6 mai 1995
relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement*

SERVICE DES EAUX DU COUSERANS- 13 ROUTE DE TOULOUSE 09190 SAINT-LIZIER
TEL : 05 34 14 33 00 - contact@eauxducouserans.com

SOMMAIRE

PARTIE 1 : PRESENTATION DU SERVICE	3
PARTIE 2 : ALIMENTATION EN EAU POTABLE	5
A – LES INDICATEURS TECHNIQUES	5
1 – PRODUCTION	5
1.1 LA TOURASSE	5
1.2 LAS TOUASSES	5
1.3 LADOUX	5
1.4 RILLE	5
1.5 SENGOUAGNEICH	6
1.6 AUTRES RESSOURCES	7
1.7 VOLUMES PRODUITS	9
2 – LA DISTRIBUTION	10
2.1 LE PARC DES RESERVOIRS	10
2.2 EVOLUTION DES VOLUMES	12
2.3 POPULATION ET BRANCHEMENT	16
2.4 RESEAUX	18
2.5 GESTION ABONNES	18
3- LA QUALITE	19
3.1 MESURES DE PREVENTION	19
3.2 TRAITEMENT DE L’EAU	20
3.3 SURVEILLANCE DE LA QUALITE DE L’EAU DISTRIBUEE	20
3.4 BRANCHEMENTS EN PLOMB	21
3.5 PROGRAMMATION PLURIANNUELLE	22
B – LES INDICATEURS FINANCIERS	24
1 - LE PRIX DE L’EAU :	24
1.1 LA TARIFICATION	24
1.2 LES PRELEVEMENTS OBLIGATOIRES	24
1.3 FACTURE TYPE POUR 120 M3	25
2 - LES AUTRES INDICATEURS FINANCIERS	25
2.1 LES RECETTES D’EXPLOITATION	25
2.2 LES TRAVAUX	25
2.3 LA DETTE	26
PARTIE 3 : ASSAINISSEMENT COLLECTIF	27
A- LES INDICATEURS TECHNIQUES	27
1- GENERALITES	27
2- ETAT DE L’ASSAINISSEMENT DANS LES COMMUNES	27
2.1 GESTION DES ABONNES	27
2.2 STATIONS DE TRAITEMENT ET COLLECTE	28
2.3 CAPACITE DE TRAITEMENT	31
2.4 EFFLUENTS TRAITES EN 2022	32
2.5 PRODUCTION DE BOUES	34

2.6 LE NOMBRE DE BRANCHEMENTS _____	35
B- LES INDICATEURS FINANCIERS _____	36
1 - LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT _____	36
1.1 LA TARIFICATION _____	36
1.2 LES PRELEVEMENTS OBLIGATOIRES _____	36
1.3 FACTURE TYPE POUR 120 M3 _____	36
2 - LES AUTRES INDICATEURS FINANCIERS _____	37
2.1 LES RECETTES D'EXPLOITATION _____	37
2.2 LES TRAVAUX _____	37
2.3 LA DETTE _____	39
PARTIE 4 : ASSAINISSEMENT AUTONOME _____	40
A – LES INDICATEURS TECHNIQUES _____	40
1- GENERALITES _____	40
2- LES ABONNES CONCERNES PAR CE SERVICE _____	41
3- LE CONTROLE DE CONCEPTION ET D'IMPLANTATION OU CCI _____	43
4- LE CONTROLE DE BONNE EXECUTION OU CBE _____	45
_____	48
5 - LE CONTROLE PERIODIQUE DE BON FONCTIONNEMENT ET D'ENTRETIEN _____	48
6 – BILAN DES ACTIONS DE SENSIBILISATION, INFORMATION/COMMUNICATION _____	52
7 - ACTIVITE ANNEXE : INSTRUCTION DES DOSSIERS D'URBANISME _____	52
B – LES INDICATEURS FINANCIERS _____	55
PARTIE 5 : CONCLUSION _____	56
EAU POTABLE _____	56
ASSAINISSEMENT COLLECTIF _____	57
ASSAINISSEMENT AUTONOME _____	59
CONCLUSION GENERALE _____	60
ANNEXE N° 1 : Comparaison entre les tarifs du Service et les tarifs moyens en France _____	61
ANNEXE N° 2 : Factures types pour une consommation de 120 m ³ : service de l'eau _____	61
ANNEXE N° 3 : Factures types pour une consommation de 120 m ³ : eau + assainissement _____	62
ANNEXE N° 4 : Etat de la dette 2022 – service de l'eau potable _____	63
ANNEXE N° 5 : Etat de la dette 2022 – service de l'assainissement _____	64
ANNEXE N° 6 : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques (P101.1 & P102.1) _____	65
ANNEXE N° 7 Indice d'avancement de la protection de la ressource (P108.3) _____	69

PARTIE 1 : PRESENTATION DU SERVICE

Le Service des Eaux du Couserans a été créé le 1^{er} Janvier 2018 au sein de la Communauté de communes Couserans-Pyrénées.

Le Service des Eaux du Couserans rassemble à ce jour 51 communes regroupant au total 22 200 habitants.

Il a été fondé sur les bases du Syndicat des Eaux du Couserans qui a une longue histoire.

Le Syndicat d’Alimentation en Eau Potable du Couserans a été créé en 1948 pour assurer la desserte en eau des communes du Bas-Couserans qui étaient alors sans eau.

Il ne comprenait à l’origine qu’une quinzaine de communes et avait pour seul objectif la construction et l’exploitation d’un réseau d’adduction et de distribution d’eau potable.

Plusieurs communes ont ensuite rejoint le Syndicat.

En 1978, le Syndicat des Eaux a étendu ses compétences à l’assainissement collectif en prenant en compte la collecte et le traitement des eaux usées.

Depuis début 2018, le Syndicat des Eaux a intégré la Communauté de Communes Couserans Pyrénées. Il est devenu un service en tant que tel de cette communauté de communes, désormais appelé Service des eaux du Couserans.

Lors des prises de compétences Eau et Assainissement par la communauté de communes en Janvier 2018, 11 communes ont également rejoint le service.

Le nombre d’abonnés au service de l’eau potable, desservis sur l’ensemble des communes est de l’ordre de **15 000 abonnés**. La consommation annuelle est d’environ **1 340 000 m³**.

Il couvre des zones de montagnes, des zones urbanisées et des zones rurales.

Il comporte d’une part un grand réseau structurant alimenté par **5 grandes ressources** (Ladoux, Las Touasses, Rille, La Tourasse, Sengouagneich) équipées de stations de traitement. L’eau est ensuite acheminée par **280 km de réseau d’adduction haute pression qui alimentent des réservoirs** d’où elle repart ensuite en distribution.

Ces différents réseaux d’adduction sont interconnectés entre eux en plusieurs points, permettant ainsi de garantir la continuité de l’approvisionnement en eau pour une grande partie de la population.

D’autre part, le Service des Eaux du Couserans gère des réseaux qui alimentent des **villages et hameaux dans le secteur montagne et piémont**.

Au total, Le Service des Eaux du Couserans est alimenté par **106 captages**.

Le réseau d’adduction et de distribution d’eau potable représente un linéaire total d’environ **1100 km conçus autour de 226 cuves et réservoirs**.

Les eaux usées collectées sont traitées sur 16 stations d'épuration, situées à Saint Lizier, Caumont, Bethmale, Prat, Montjoie, Moulis, Sainte Croix-Volvestre, Fabas, Rimont, Soueix, Lacave, Sentein, Massat, Cescau et Antras. La capacité globale de traitement est de 25 130 équivalents habitants.

Le linéaire total est estimé à 180 km de réseau d'assainissement. Le Service des Eaux est doté d'un schéma directeur d'assainissement à l'échelle intercommunale dont l'objectif est de hiérarchiser les travaux à engager pour faire face aux défauts constatés et aux évolutions futures.

Depuis le 1^{er} janvier 2005, le contrôle des installations d'assainissement autonome est assuré par le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) dont est doté le Service des Eaux du Couserans. **Ce service concerne environ 7800 habitations.**

Le Service des Eaux du Couserans assure en régie la gestion des services de l'eau et de l'assainissement avec un **effectif de 39 personnes au 31/12/2022.**

Ces 3 services à caractère industriel et commercial font l'objet de comptabilités séparées, **le coût de chaque service étant supporté par les usagers du service**, par l'intermédiaire des factures d'eau et d'assainissement.

L'accueil du public s'effectue dans nos bureaux au 13, route de Toulouse à Saint-Lizier :
du lundi au vendredi, de 7 h 45 à 12 h et de 13 h 30 à 18 h
Tel : 05 34 14 33 00 Mail : contact@eauxducouserans.com

Un service d'astreinte permet de répondre à toutes les urgences, sept jours sur sept et 24 h sur 24, sur simple appel téléphonique au **05 34 14 33 00.**

Le service dispose aussi d'un site internet intégré à celui de la communauté de communes, sur lequel il est possible d'accéder à un grand nombre d'informations, de procédures et de formulaires.

PARTIE 2 : ALIMENTATION EN EAU POTABLE

A – LES INDICATEURS TECHNIQUES

1 – PRODUCTION

1.1 LA TOURASSE

Le captage qui alimente le réseau de la Tourasse est situé à 450 m d'altitude sur la commune de Lacourt. La station de traitement est située un peu plus en aval à 445 m d'altitude. Elle a fait l'objet d'une réhabilitation en 2015. Sa capacité nominale est de 50l/s (3.600 m³/j). La production annuelle est de l'ordre de 500 000 m³. La filière de traitement comprend une filtration sur sable, une remise à l'équilibre calco-carbonique et une désinfection au bioxyde de chlore.

Le réseau d'adduction, long de 5,124 km, dessert l'essentiel de la commune de Saint-Girons (partie basse) par l'intermédiaire du réservoir du « Foirail ».

1.2 LAS TOUASSES

Cette ressource est alimentée par sept captages qui regroupent treize sources situées en forêt de Calamane sur la commune de Rivèrenert.

La station de traitement, implantée sur la commune de Rivèrenert, est située à 683 m d'altitude. Elle fut construite en 1956 et rénovée en 2010. Sa capacité nominale de production est de 12 l/s (860 m³/j). Sa production annuelle est de 200 000 m³. Le traitement est composé d'une filtration et d'une désinfection au chlore gazeux.

Ce réseau d'adduction qui s'étend sur 11,750 km dessert les communes de Rivèrenert, Lacourt, Encourtiech, Eycheil (partie), Saint-Girons (secteur de Beauregard notamment via le réservoir de Mis). Ce réseau peut secourir le réseau de La Tourasse à partir du réservoir de Mis. Il est lui-même interconnecté au réseau de Sengouagneich qui le renforce en amont du réservoir de Mis.

1.3 LADOUX

L'ouvrage de captage est situé à 498,5 m d'altitude, sur la commune de Rivèrenert. L'usine de traitement est localisée à proximité de la source. La première station a été construite en 1956.

La nouvelle usine de traitement d'eau a été inaugurée en 2017. La capacité nominale de production est de 150 m³/h. Le procédé de traitement est constitué d'une filtration sable, asservi à une coagulation, une correction du pH pour améliorer l'équilibre calco-carbonique et une désinfection au bioxyde de chlore.

Ce réseau d'adduction de 47,171 km dessert les réservoirs d'Eycheil, Lédar, Rozes, Saint-Lizier, Lorp, Plagnoulas, Caumont, Taurignan-Castet, Mercenac, Peluhau, Feuillerat, Lassalle, Prat et Lacave. Il alimente la zone industrielle de Lorp-Sentaraille où sont regroupés de nombreux gros consommateurs. Il est renforcé par le réseau d'adduction de Sengouagneich au niveau de la zone industrielle.

1.4 RILLE

Cette ressource est alimentée par six ouvrages de captage sur des ruisseaux de montagne situés en forêt domaniale de Bellissens sur la commune d'Esplas de Sérou.

L'ancienne station datant de 1963 a été reconstruite en totalité au cours de l'année 2005 sur le même site de la commune d'Esplas de Sérou, à 910 m d'altitude. La capacité nominale de traitement est de 80m³/h soit 1 600 m³/j. La filière de traitement de l'eau comprend un décanteur lamellaire avec ajout de floculant, un filtre à sable avec neutralisation à la Neutralite et CO₂, une mise à l'équilibre par injection de carbonate de sodium et une désinfection au chlore gazeux.

Ce réseau de 67,489 km de long dessert les communes de Rimont, Lescure, Clermont, Montesquieu Avantes, Contrazy, Mérigon, Mauvezin de Sainte-Croix et pour partie les communes de Sainte-Croix Volvestre et Montardit. Il alimente également certains secteurs limitrophes, notamment sur le Volvestre.

Dans le secteur de Montardit, une interconnexion avec le réseau de Sengouagneich permet un renforcement en aval du réservoir de Sarrailles.

1.5 SENGOUAGNEICH

Trois captages d'eau superficielle, situés entre 800 et 900 m d'altitude, sur les communes d'Alos (Artiguenard, Escrabioux) et Moulis (Remillassé) alimentent la station de traitement située à Sengouagneich sur la commune de Lacourt à 764 m d'altitude. Elle a été construite en 1974, agrandie en 1985 et a fait l'objet d'une première tranche de réhabilitation en 2007.

La station de traitement a une capacité nominale de 80 l/s (288 m³/h) soit 5 760 m³/j sur 20 h, ce qui constitue la plus importante unité de production du Couserans. La filière de traitement comporte un décanteur lamellaire avec ajout de flocculant, une filtration sur sable et une désinfection au bioxyde de chlore.

Le réseau d'adduction, qui mesure 147,574 km de long, dessert les communes de Saint-Girons et Saint-Lizier (pour partie), Montégut, Montgauch, Cazavet, Gajan, Taurignan-Castet (pour partie), Taurignan-Vieux, Barjac, Bagert, Betchat, Cérizols, Escoulis, Bedeille, Tourtouse, Fabas, Sainte-Croix Volvestre, Lasserre, Montjoie et Montardit.

Il renforce également les réseaux d'adduction de :

- Las Touasses, en amont du réservoir de Mis à partir de Mandette,
- Rille, au niveau de Montardit à partir du réservoir de Lasserre,
- Ladoux, au niveau de Lorp à partir de la dérivation de Gajan (depuis 1997).

En 2019, la station a été dotée d'une tranche neuve avec décantation lamellaire et filtration sur sable. L'ancienne filière a fait l'objet d'une réhabilitation complète avec une reconversion des anciens filtres à sable en filtres à calcaire terrestre.

1.6 AUTRES RESSOURCES

Outre ces 5 grandes ressources, le Service des Eaux du Couserans exploite de nombreuses autres sources qui alimentent localement des abonnés sur les communes suivantes :

Alos 9 sources alimentent la plus grande partie de la commune, quelques ressources marginales restent privées.

Antras la commune est alimentée par une source transitant par un réservoir.

Arrien en Bethmale 3 sources alimentent la plus grande partie de la commune (Arrien, Villargein et Aret), 3 autres ressources alimentent des parties isolées de la commune dont Tournac.

Aucazein La commune dispose d'une source à la fontaine d'Allé qui renforce également 2 communes voisines.

Bethmale L'ensemble des abonnés est alimenté par la source de Tourm. Cette eau subit un traitement par filtration sur oxy-hydroxyde de fer pour répondre aux nouvelles normes sur l'arsenic et une désinfection au chlore.

Cescau La commune dispose d'une ressource, captée en 2 points, qui alimente le réservoir du village, qui lui-même est équipé d'une désinfection UV.

Engomer En 2022, 3 ressources alimentent la commune. La ressource principale d'Artigous est équipée d'un système de désinfection au chlore liquide.

Erp L'alimentation de la commune est organisée autour de 4 ressources. Le plus grand secteur (Serrelongue, Cap d'Erp, Vignau) est protégé par un système de désinfection au chlore liquide, les autres par des systèmes de diffuseurs.

Lacourt Le hameau d'Espou est alimenté par une source dont le captage a été réhabilité en 2017.

Massat La commune, qui se répartit en un centre bourg et de nombreux hameaux, est alimentée par 15 points de captages, représentant 10 UDI.

La vallée de Liers fait l'objet de travaux de restructuration en 2022.

Le projet structurant est de relier les secteurs Est et Ouest pour supprimer plusieurs ressources de mauvaise qualité, puis de converger vers le centre du Bourg.

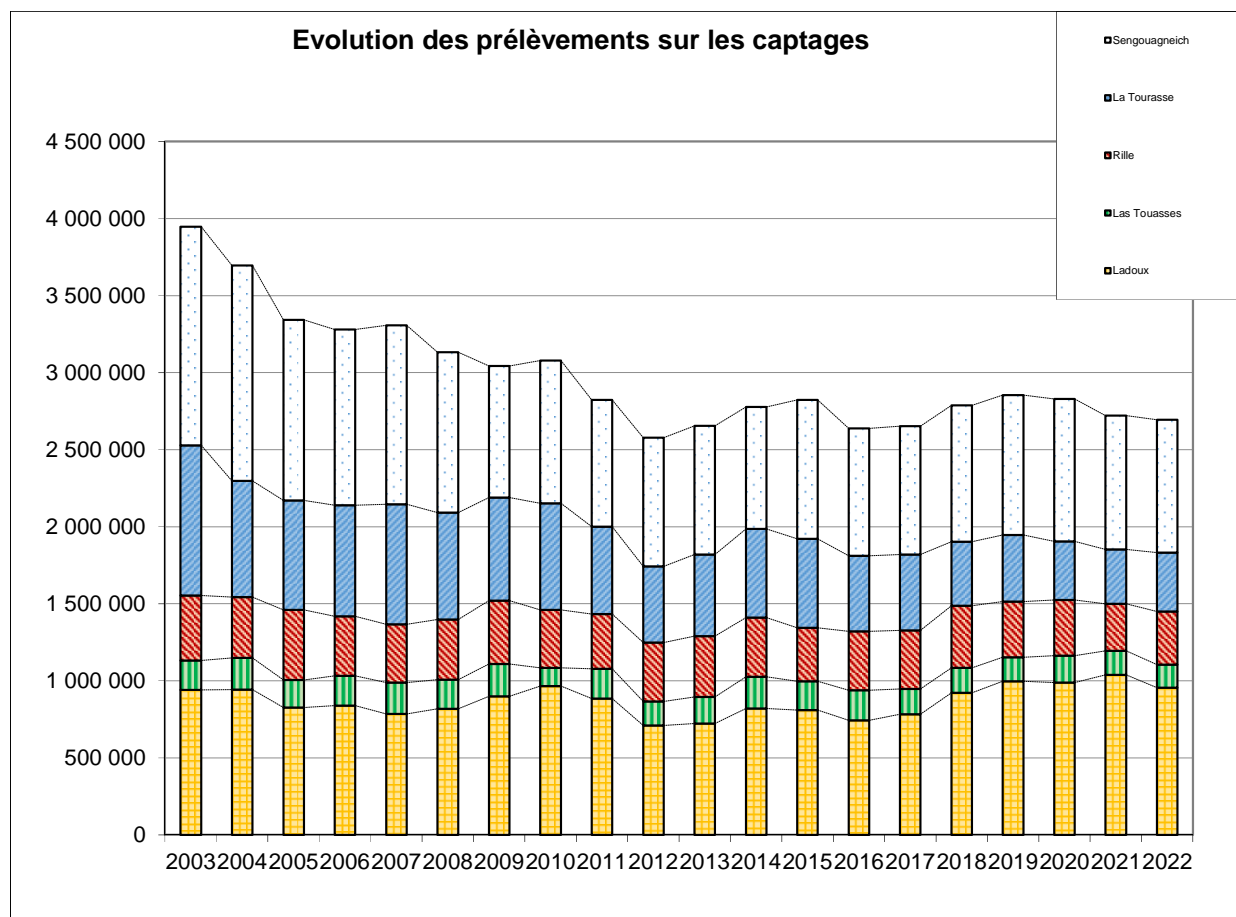
Montagne La commune dispose d'une ressource qui alimente toute la commune et qui renforce également une commune voisine.

- Montels** La commune dispose d'une ressource qui alimente le réservoir du village. Un système de mesure de turbidité en continu et de désinfection par UV garantit la qualité de l'eau.
- Moulis** La plus grande partie de la population (vallée du Lez) est alimentée par les sources de Galy et Just dont l'eau subit une stérilisation par chloration. Ce réseau est interconnecté par 2 points avec les grandes ressources du Service permettant un secours partiel de cette ressource. Le Service assure également la gestion de 7 autres sources qui alimentent des hameaux des secteurs de montagne.
- Le Port** La commune se décompose en 6 UDI équipées de 20 réservoirs.
- Rivièrevert** Outre la station de Las Touasses qui alimente une grande partie de la commune, 5 sources sont gérées par le Service des Eaux du Couserans.
- Sentein** La topographie de la commune impose un grand nombre de captages. Elle compte 18 captages, représentant 16 UDI, qui alimentent 18 réservoirs.
- Soueix** Le centre du village est alimenté par de l'eau qui provient de la commune de Seix. Les autres secteurs sont alimentés par des sources locales dont 6 ressources gérées par le Service des Eaux. La source qui alimente Rogalle fait l'objet d'une stérilisation par UV, de même que la source desservant le secteur d'Aurac.

1.7 VOLUMES PRODUITS

Les volumes d'eau produits en légère baisse sur les réseaux structurants, mais le diagnostic est variable selon les réseaux concernés.

	Ladoux	Las Touasses	Rille	La Tourasse	Sengouagn eich	TOTAL en m ³
2003	940 900	190 778	423 030	974 100	1 417 690	3 946 498
2004	943 850	205 021	394 600	754 570	1 397 070	3 695 111
2005	826 770	178 503	454 330	710 570	1 171 270	3 341 443
2006	838 440	194 942	384 560	722 160	1 140 780	3 280 882
2007	784 880	205 204	377 360	779 830	1 159 680	3 306 954
2008	818 660	189 129	388 810	695 090	1 041 590	3 133 279
2009	900 240	207 662	413 890	668 871	852 850	3 043 513
2010	965 180	118 826	376 570	691 985	926 800	3 079 361
2011	884 780	194 486	355 200	567 378	822 211	2 824 055
2012	710 070	157 565	381 410	495 369	834 421	2 578 835
2013	722 820	171 781	395 920	528 826	836 667	2 656 014
2014	821 920	204 973	383 178	575 241	792 806	2 778 118
2015	811 720	185 759	347 920	577 734	900 330	2 823 463
2016	745 260	193 791	380 935	491 708	827 103	2 638 797
2017	782 500	165 821	379 930	491 744	832 022	2 652 017
2018	922 250	162 072	402 020	416 894	883 876	2 787 112
2019	997 417	155 128	362 560	431 988	906 030	2 853 123
2020	989 731	173 107	362 549	379 132	924 570	2 829 089
2021	1 039 372	155 451	305 566	352 843	867 250	2 720 482
2022	956 600	147 892	345 444	383 865	859 770	2 693 571



Hors de ces réseaux structurants, les volumes produits par les différents captages « hors réseaux structurants » sont estimés à 581 600 m³ sur 2022.

2 - LA DISTRIBUTION

2.1 LE PARC DES RESERVOIRS

Les réservoirs permettent d'assurer un approvisionnement régulier et constituent une réserve d'eau dans le cas où un incident viendrait endommager les conduites ou limiter la production.

Le Service des Eaux du Couserans compte des réservoirs et cuves répertoriés, répartis comme précisé dans le tableau ci-après.

Le réseau de La Tourasse ne possède qu'un seul réservoir mais d'un gros volume (1 460 m³). Le réseau de Sengouagneich possède quant à lui le parc de réservoirs le plus important, que ce soit en nombre ou en capacité. Ceci s'explique par son étendue.

Réseau	Nombre cuves
	et réservoirs
La Tourasse	1
Ladoux	15
Las Touasses	10
Sengouagneich	59
Rille	21
Moulis	12
Bethmale	1
Alos	12
Riverenert	9
Soueix	10
Lacourt	1
Antras	1
Arrien	4
Aucazein	1
Cescau	1
Engomer	3
Erp	7
Massat	20
Montagagne	1
Montels	1
Le Port	20
Sentein	16
TOTAL	226

2.2 EVOLUTION DES VOLUMES

Les volumes produits, facturés et consommés sont résumés dans le tableau ci-dessous :

	2019	2020	2021	2022
Volumes produits	3 493 957	3 400 057	3 243 946	3 274 327
Volumes achetés - Import	48 955	123 767	144 936	152 733
Volume distribué aux abonnés	1 581 351	1 750 269	1 695 433	1 544 783
Volumes vendus - Export	270 395	242 616	281 017	300 442
Total consommation	1 851 746	1 992 885	1 976 450	1 845 225
Volumes de services	177 035	177 884	143 980	204 713
Rendement brut	52,3%	56,6%	58,3%	53,8%
Rendement net	57,3%	61,6%	62,6%	59,8%

Indicateur P104.3 Rendement du réseau de distribution : Tableau ci-dessus

Indicateur P106.3 Indice linéaire de pertes en réseau : 6.99 m³/km/j

Les volumes consommés, sur des bases comparables, sont en baisse par rapport à l'année 2021.

La tendance globale reste une tendance globale à la diminution de la consommation sur plusieurs années (de l'ordre de - 10% en 10 ans).

Sur un plan local, l'année 2022 a été marquée par des températures supérieures aux normales des années précédentes +2.0°C sur la température moyenne constatée sur la période 1981-2010, avec plusieurs épisodes de canicules qui se sont succédés.

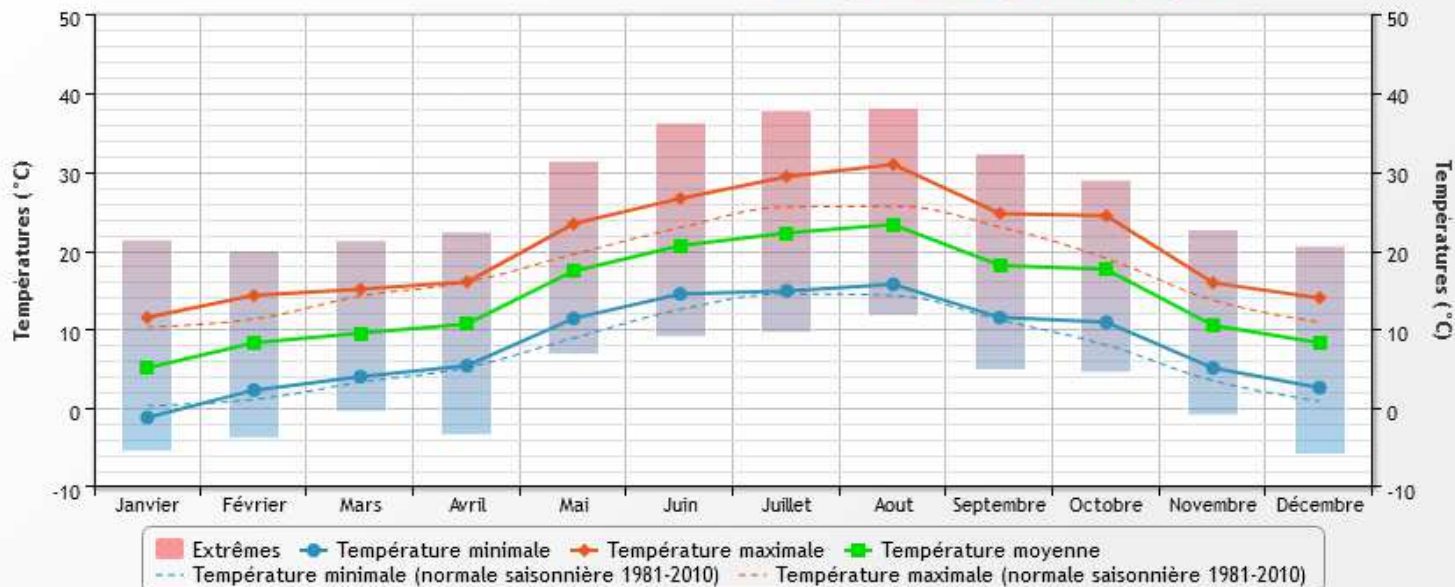
La pluviométrie sur la station météo de saint Girons, constatée à 900.8 mm sur l'année, est une valeur plus faible que la normale, avec un déficit en cumul sur l'année de 5%. Toutefois, ce cumul modéré masque une sécheresse très marquée. En effet, la crue de Janvier 2022, puis quelques orages intenses en fin d'été sont venus augmenter le cumul mais l'effet sur les ressources n'a été que très ponctuels.

La sécheresse hivernale a été encore plus prégnante.

La recharge des aquifères en fin d'année 2022 était très défavorable.

Températures en 2022 à Saint-Girons - Antichan

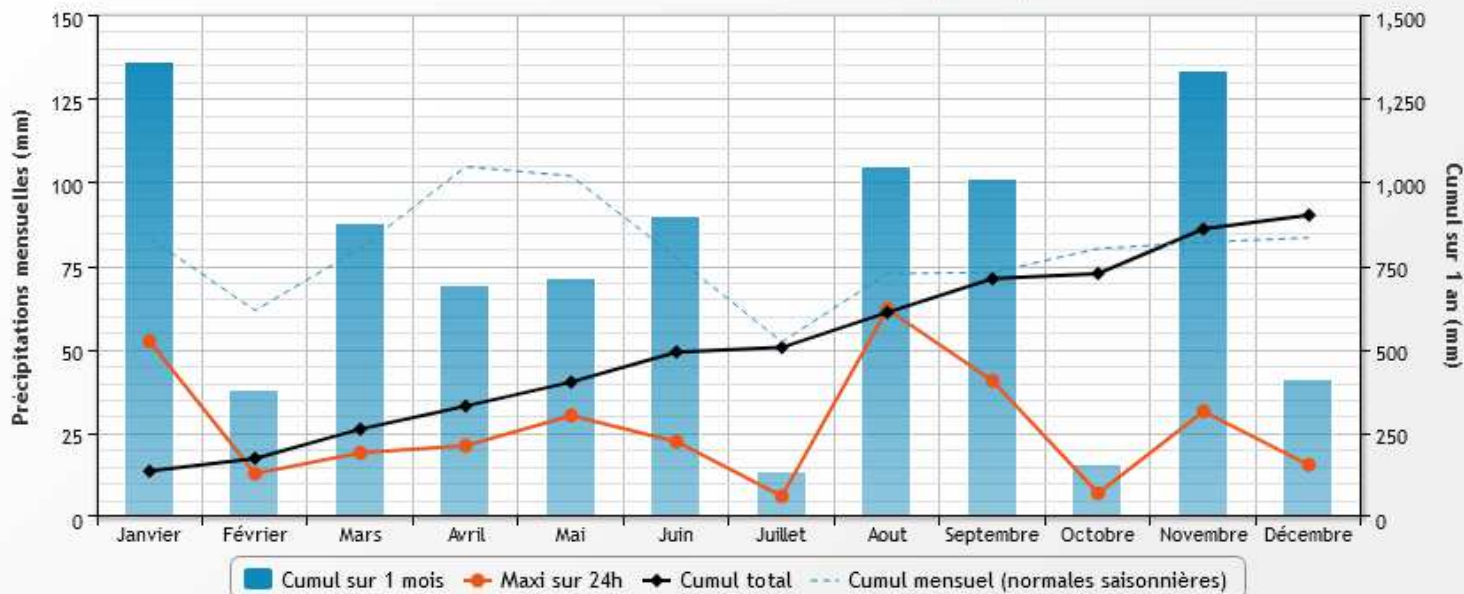
Ecart aux normales 1981-2010 sur l'année : Tmin: +1,1°C Tmax: +2,9°C Tmoy: +2,0°C



infoclimat.fr

Précipitations en 2022 à Saint-Girons - Antichan

Ecart aux normales 1981-2010 sur l'année : -5% (-51.4mm)



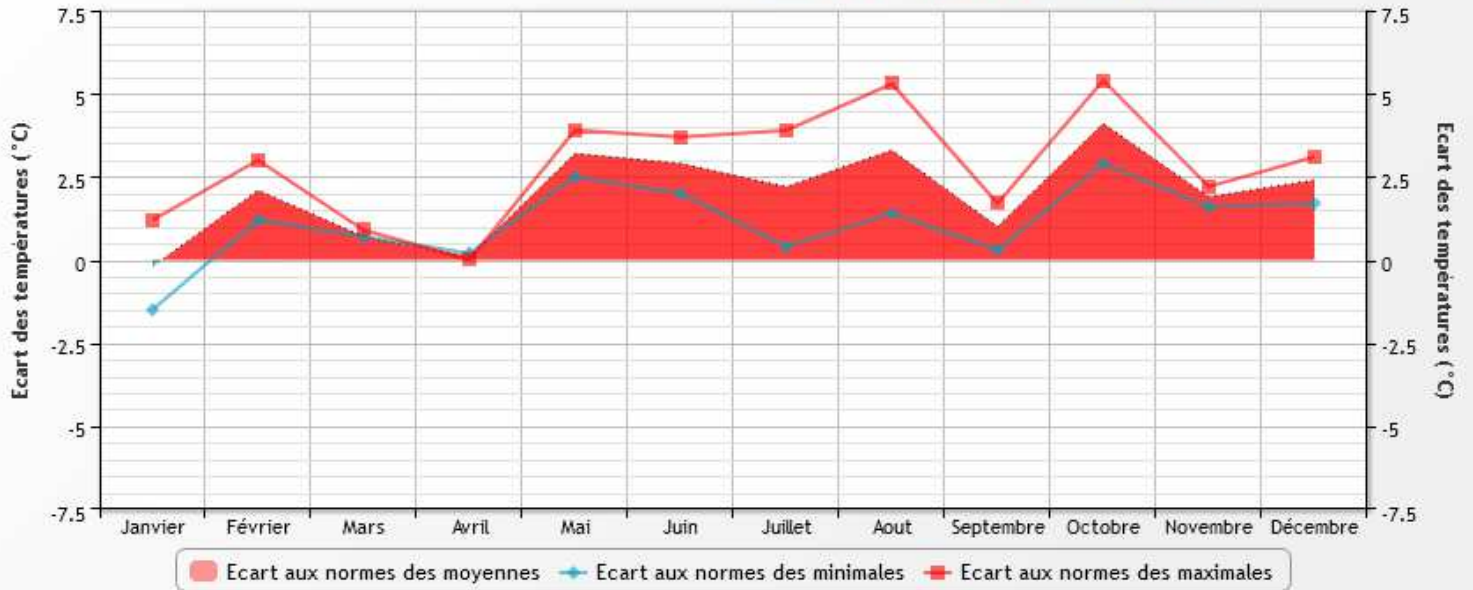
infoclimat.fr

Ecart aux normales en 2022 à Saint-Girons - Antichan

Ecart aux normales 1981-2010 sur l'année : Tmin: +1,1°C Tmax: +2,9°C Tmoy: +2,0°C

Ecart aux normales en 2022 à Saint-Girons - Antichan

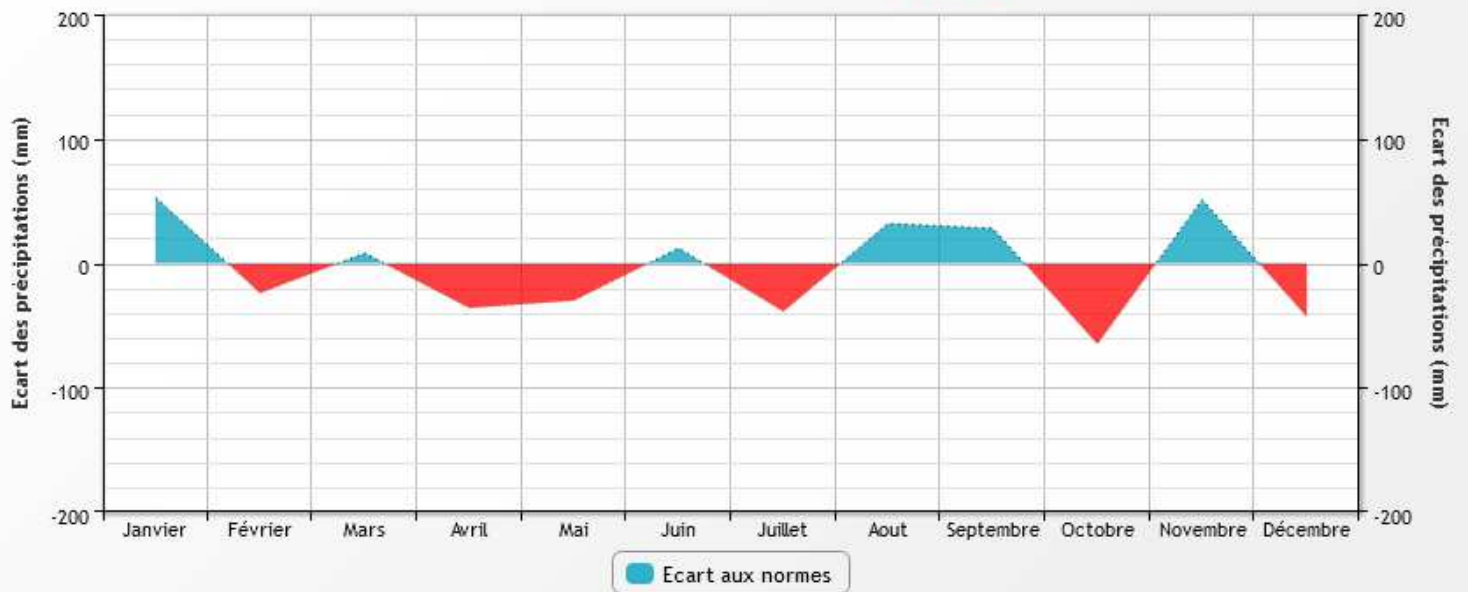
Ecart aux normales 1981-2010 sur l'année : Tmin: +1,1°C Tmax: +2,9°C Tmoy: +2,0°C



infoclimat.fr

Ecart aux normales de précipitations en 2022 à Saint-Girons - Antichan

Ecart aux normales 1981-2010 sur l'année : -5% (-51.4mm)



infoclimat.fr

Les différences existantes entre les volumes produits, consommés et facturés, s'expliquent par :

- des dégrèvements induisant une différence entre volumes consommés et volumes facturés
- des volumes d'eau de service (purges, nettoyage réservoir...)
- des consommations non vendues (prise sur borne incendie, fontaines, lutte contre l'incendie,..)
- des sous-comptages sur les compteurs les plus anciens
- des fuites sur les réseaux.

Les volumes d'eau de service et de consommation non vendus apparaissent avec le rendement net où les volumes sont mesurés ou estimés, puis retirés du calcul du rendement net qui n'intègre que les volumes perdus sur les fuites et les volumes liés au sous-comptage des compteurs anciens.

Point particulier sur les fontaines :

Les fontaines sont pour une grande partie alimentées par le réseau d'eau potable notamment en zone de montagne. Les volumes consommés sur les fontaines sont pour la plupart non comptés. Ils marquent défavorablement le rendement du réseau, puisque ces volumes qui, cumulés sur une année, peuvent être très importants, sont uniquement estimés au niveau des volumes de service.

Par ailleurs la redevance prélèvement est appliquée à tous les volumes comptabilisés au niveau du prélèvement à la ressource, et le service paye donc la redevance sur les volumes qui s'écoulent au niveau des fontaines.

Or, ces fontaines peuvent représenter une grande importance (esthétique, culturelle...) pour les villages. Dans ce cadre très particulier, l'agence concède des dégrèvements sur la redevance prélèvement à condition de démontrer un certain nombre de critères liés à cet aspect dit patrimonial.

Sur ce double enjeu, il est souhaitable d'équiper les fontaines de compteurs d'eau pour ne pas pénaliser le rendement du réseau et d'établir des dossiers avec le concours des communes pour classer certaines fontaines dans les « fontaines patrimoniales ».

Le rendement de réseaux est un indicateur mettant en comparaison le volume produit et le volume consommé. Il reste un indicateur structurellement défavorable aux secteurs ayant peu de gros consommateurs et de longs linéaires de réseaux, ce qui est complètement notre cas.

Des efforts importants sont menés de manière continue pour rechercher et réparer les fuites qui peuvent apparaître sur nos quelques 1100 km de réseau.

Outre le suivi assuré par notre supervision et nos moyens de recherche de fuite, qu'il faut soutenir, la poursuite de l'amélioration du rendement de réseau passe par le renouvellement des canalisations les plus vétustes.

Le niveau de connaissance du réseau est de bon niveau et permet de cibler les meilleurs investissements.

Des travaux importants ont été menés depuis plusieurs années pour renouveler des canalisations, avec des travaux en régie et plusieurs marchés relatifs à des secteurs identifiés comme fuyards. L'effort s'est poursuivi en 2022.

Des travaux en régie ont permis de renouveler des réseaux (auxquels il convient de rajouter tous les branchements qui sont également renouvelés par la même occasion) et les différents marchés ont abouti à renouveler ou créer 7 792 ml de canalisations, mais aussi tous les branchements associés.

Par ailleurs, l'équipe en régie dédiée aux travaux neufs a produit l'essentiel des 770 680 €HT de travaux en régie réalisés en 2022. (Une partie des travaux en régie est aussi réalisée par les équipes d'exploitation du Service des Eaux).

Ces investissements représentent un effort important et ont un effet positif sur le rendement du réseau. Cependant, cet effort doit être poursuivi dans le temps pour faire face au vieillissement naturel du réseau.

En 2022, nous avons renouvelé 350 compteurs abonnés.

Le volume d'heures nécessaire à la réparation des fuites représente de manière stable l'équivalent de 1.5 temps plein en 2022.

48 fuites sur canalisations ont été réparées en 2022.

2.3 POPULATION ET BRANCHEMENT

Les informations relatives à la population, aux nombres d'abonnés et aux volumes consommés sont reproduites dans le tableau de la page suivante.

On peut constater sur beaucoup de communes un nombre de branchements important par rapport à la population, ce qui s'explique par la vocation touristique du territoire et le grand nombre de résidences secondaires.

Par ailleurs, des disparités importantes existent au niveau de la consommation d'eau en fonction de l'importance des activités touristiques, agricoles ou industrielles sur chaque commune.

On peut noter sur le Service la présence de plusieurs gros consommateurs :

- le Centre Hospitalier Ariège-Couserans
- les fromageries : FAUP, BAMALOU
- l'abattoir du Couserans
- PILEJE -GENIBIO

Indicateur D101.0 Estimation du nombre d'habitants desservis : 22 434 habitants (données INSEE)

Outre les ouvertures ou fermetures de compteurs, 93 nouveaux branchements ont été créés en 2022.

Le tableau ci-dessous précise la répartition des abonnements et consommations sur l'ensemble des communes du Service des Eaux.

COMMUNES	Population totale	Abonnement eau				Volume eau		
	2019	2020	2021	2022	2020	2021	2022	
ALOS	124	198	200	201	4 543	4 796	4 805	
ANTRAS	72	70	73	75	1 547	2 844	1 095	
ARRIEN	113	187	189	189				
AUCAZEIN	58	87	87	87	2 941	5 511	3 475	
BAGERT	38	44	45	45	2 599	2 715	3 124	
BARJAC	42	34	34	35	4 669	3 587	3 801	
BEDEILLE	70	64	64	67	6 455	6 052	8 058	
BETCHAT	355	260	261	263	24 463	25 445	26 033	
BETHMALE	93	192	194	195	13 027	12 607	13 725	
CASTELNAU DURBAN		21	21	22	1 925	2 405	1 814	
CAUMONT	337	184	182	181	32 324	38 567	36 038	
CAZAVET	207	174	175	177	14 509	15 355	13 851	
CERIZOLS	149	104	104	105	17 227	16 864	16 633	
CESCAU	146	134	134	133	18 800	32 042	30 734	
CLERMONT	115	73	75	75	7 386	10 018	8 686	
CONTRAZY	70	53	52	51	4 626	5 657	4 492	
ENCOURTIECH	94	70	72	73	5 208	5 406	5 428	
ENGOMER	308	248	249	249	19 040	18 429	17 023	
ERP	132	98	101	103				
ESPLAS DE SEROU		9	9	9	1 015	1 478	510	
EYCHEIL	552	323	325	327	29 870	26 691	24 807	
FABAS	353	206	210	212	25 101	23 703	23 908	
GAJAN	318	178	183	183	16 306	23 351	19 639	
LA BASTIDE DU SALAT		7	8	8	951	1 082	1 723	
LACAVE	129	109	109	108	7 388	7 271	7 801	
LACOURT	197	231	232	233	9 664	9 786	8 439	
LAHITERE		2	2	2	131	128	116	
LASSERRE	258	177	182	183	12 870	15 632	13 508	
(LE) PORT	165	370	379	375				
LESCURE	516	301	307	313	43 891	40 866	39 494	
LORP-SENTARAILLE	1526	809	814	820	107 087	115 200	111 917	
MASSAT	719	816	836	836	34 769	41 605	43 888	
MAUVEZIN DE PRAT	106	57	56	56	4 978	5 603	6 247	
MAUVEZIN DE STE-CROIX	46	29	30	30	2 639	2 962	3 074	
MERCENAC	365	223	224	224	19 150	25 988	18 268	
MERIGON	115	77	79	79	7 864	8 117	6 767	
MONTAGAGNE	81	40	40	41	2 739	3 964	2 157	
MONTARDIT	211	139	137	137	13 840	13 495	13 990	
MONTBERAUD		13	13	13	989	1 204	789	
MONTBRUN BOCAGE		15	15	15	937	1 291	683	
MONTEGUT	79	44	45	45	4 970	4 587	4 904	
MONTELS	165	119	118	119	10 519	13 451	10 409	
MONTESQUIEU-AVANTES	260	141	141	140	19 447	19 941	21 125	
MONTGAUCH	125	86	86	87	8 267	8 736	7 545	
MONTJOIE	1055	674	684	689	61 809	66 256	65 096	
MONTSERON		3	3	3	620	956	468	
MOULIS	769	651	653	655	41 101	56 362	43 662	
PRAT-BONREPAUX	880	520	530	535	42 446	43 559	43 290	
RIMONT	549	387	389	389	33 296	32 635	35 045	
RIVERENERT	172	246	252	256	10 961	10 657	9 377	
SAINT-GIRONS	6 819	3394	3398	3428	322 909	351 353	328 234	
SAINT-LIZIER	1 396	819	827	833	131 233	135 793	130 641	
STE-CROIX VOLVESTRE	636	431	432	434	34 629	35 506	35 397	
SENTEIN	158	365	368	368	4 632	7 017	6 060	
SOUEIX	433	432	440	439	19 981	23 548	20 955	
TAURIGNAN-CASTET	160	113	115	116	6 664	9 659	6 701	
TAURIGNAN-VIEUX	216	143	146	147	12 450	17 394	13 368	
TOURTOUSE	162	129	131	131	12 780	11 564	11 378	
Total	22 214	15 123	15 260	15 344	1 302 182	1 426 691	1 340 195	

2 phénomènes opposés ont opéré : D'une part, les épisodes successifs de sécheresse et de canicule ont eu tendance à augmenter les volumes consommés et d'autre part, un effet correction COVID. En effet, lors de l'année 2020, les relèves n'avaient pas pu être réalisées correctement, ce qui avait donné lieu à des estimations si les abonnés n'avaient pas renvoyé leur index compteur en période de confinement. Sur l'année 2020, les volumes ont été sous-estimés. Puis en 2021, avec les relèves réelles réalisées sur l'ensemble des compteurs, il y a eu un rattrapage. En 2022, on retrouve des niveaux de consommation avant COVID.

2.4 RESEAUX

Le linéaire de réseaux est mesuré comme suit :

283 471 ml de réseau d'adduction,
821 664 ml de réseau de distribution
48 546 ml de réseau d'eau brute
et une estimation de 60 000 ml de branchements.

Le Service des Eaux produit un effort important pour synthétiser toutes les données disponibles sur le système d'information géographique, pour en faire la « mémoire du Service des Eaux du Couserans ». Le gros avantage de cette démarche sur le SIG est de pouvoir accéder rapidement à des synthèses d'information sur une multitude de paramètres sur l'ensemble du réseau et des ouvrages. L'objectif est d'améliorer encore nos choix d'investissement en constituant une aide à la décision sur les travaux.

Indicateur P103.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable : 112.

2.5 GESTION ABONNES

Notre Service a adhéré depuis plusieurs années au dispositif départemental du Fond Unique Habitat (FUH) qui gère les dossiers d'abonnés en difficulté de paiement.

Indicateur 101.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis : 22 434 habitants

Indicateur P151.0 : Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service : 5 jours

Indicateur P152.1 : Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service : 100%

Indicateur P109.0 : Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité : 0.015 €/m³

Indicateur P151.1 : Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées : 2.74 pour 1000 abonnés

En considérant les sommes impayées sur les factures émises en 2021, le taux d'impayés est de 2.77 % (Indicateur P154.0).

Indicateur P155.1 : Taux de réclamations : 1.37 pour 1000 abonnés

3- LA QUALITE

3.1 MESURES DE PREVENTION

L'établissement des périmètres de protection induit une procédure administrative lourde qui fait l'objet d'une mission confiée, avant 2004, aux services du Conseil Général dans le cadre de l'accord passé entre celui-ci et l'Agence de l'Eau et permettant le subventionnement à 80% du coût de la procédure.

A ce jour, les plus grosses ressources du Service des Eaux du Couserans, couvrant plus de 90 % de la population desservie, sont couvertes par un arrêté préfectoral.

Le Conseil Départemental ne pourra pas mener à sa fin le programme prévu. Le Service des Eaux du Couserans a donc poursuivi ce programme, notamment au travers de l'appel à projet « Qualité »

Voici les dates de signature des arrêtés préfectoraux portant autorisation de prélèvement et instaurant les servitudes de protection règlementaire :

Commune	Ressources / Station	Date de d'arrêté préfectoral DUP
Arrien	Calor	2-oct.-68
Arrien	Plat	19-juin-92
Antras	Bouscas	13-oct.-05
Cescau	Bigouret	16-févr.-06
Erp	Clausach	2-août-07
Erp	Fount de la Goute de la Mole	2-août-07
Erp	Les Clots (Lastes)	2-août-07
Moulis	Just et Galy	20-juil.-10
Riverenert	Ladoux	20-juil.-10
Lacourt	La Tourasse	8-déc.-10
Esplas de Serou	Rille	27-sept.-11
Riverenert	Las Touasses	14-nov.-11
Bethmale	Tourm	1-févr.-12
Alos / Moulis	Sengouagneich	9-févr.-12
Aucazein	Pla d'Allé	19-févr.-15
Alzen (Montagagne)	Goutte Rouge	9-mars-16

L'agence Régionale de Santé (ARS) préconise de développer les Plans de Gestion de la Sécurité sanitaire des Eaux (PGSSE).

Le principe du PGSSE est une approche globale visant à garantir en permanence la sécurité sanitaire de l'approvisionnement en eau destinée à la consommation humaine. C'est ainsi une démarche préventive qui s'apparente au système de certification Qualité ISO.

Le Service des Eaux du Couserans s'est porté volontaire pour adhérer à ce dispositif.

Le choix retenu est de développer l'ensemble de la démarche sur 2 réseaux types (un grand réseau structurant et un réseau plus modeste en zone de montagne), pour ensuite le développer sur les autres réseaux.

3.2 TRAITEMENT DE L'EAU

Au niveau du Service, les cinq grands réseaux structurants délivrent plus de 86 % de l'eau distribuée. Ils disposent chacun d'une chaîne de traitement efficace et produisent de l'eau de bonne qualité. Depuis plusieurs années, le Service des Eaux a engagé la rénovation de ses installations de traitement principales.

Ainsi Rille a été reconstruite en 2006. Las Touasses a fait l'objet d'une profonde réhabilitation en 2009. La Tourasse a été rénovée en 2014.

Les travaux pour la reconstruction de la station de Ladoux ont débuté en 2015 et ont été achevés en 2017.

La station de Sengouagneich a fait l'objet d'un marché de réhabilitation. Les travaux de génie civil de la première tranche se sont déroulés en 2016 et les travaux d'équipements (appareillages électromécaniques, tuyauterie, électricité, automatisme) ont débuté en 2017. Ces travaux sont menés en maintenant la continuité de service sur l'ancienne station. La première tranche est opérationnelle depuis 2019.

La seconde tranche consiste notamment à convertir les filtres à sable existants en filtres à calcaire terrestre.

Les travaux de la seconde tranche ont été lancés lorsque la première tranche a été validée en fonctionnement (2019).

Sur les autres ressources, de petites tailles, les difficultés essentielles proviennent de la bactériologie. Plusieurs font l'objet d'un traitement plus simple, soit par désinfection U.V, soit par injection de chlore liquide ou gazeux, soit encore par la mise en place de diffuseur de chlore sous forme solide qui s'est révélée particulièrement efficace, même si cela reste un traitement palliatif.

Les prochaines améliorations seront apportées par des travaux sur les captages ou bien la rationalisation des ressources, en éliminant les ressources présentant les plus grands défauts et raccorder les hameaux correspondants sur des ressources fiables, tant en qualité qu'en quantité. Cet investissement mènera à terme aussi à des économies, avec des moins-values liées à une réduction du nombre d'analyses de contrôle sanitaire.

Sur ce thème en particulier, l'Agence de l'Eau a lancé en 2017 un appel à projets relatif à la qualité qui prend en compte ce type de travaux de réhabilitation et /ou rationalisation. Le Syndicat des Eaux du Couserans, ainsi que plusieurs communes parmi les 11 qui ont rejoint le service en régie de la communauté de communes Couserans-Pyrénées, avaient élaboré les dossiers relatifs à l'appel à projets « Qualité ».

La quasi intégralité des dossiers présentés ont été retenus et bénéficient de 80 % de subventions, ce qui va permettre de résoudre bon nombre de situations de ressources isolées exposées aux contaminations bactériologiques. Il restera cependant à traiter le cas des ressources sur les communes qui n'ont pas choisi de réaliser cette démarche.

Enfin, le Décret du 20 décembre 2001 relatif aux eaux destinées à la consommation humaine, applicable en 2004, a abaissé la limite de qualité pour l'Arsenic de 50 à 10µg/l. L'eau brute de la source de Tourm qui dessert la commune de Bethmale présente une teneur en Arsenic d'environ 30µg/l. Un traitement a donc été mis en place fin 2005 pour éliminer l'Arsenic et respecter les nouvelles normes. L'installation nécessite cependant de renouveler régulièrement la charge de matériau filtrant GEH (2008, 2010, 2014 et 2019). Une réflexion sur ce paramètre sera à mener sur certains captages des communes d'Arrien et de Le Port. Sur ce dernier cas, un mélange de différents captages avec de faible concentration d'Arsenic a permis de distribuer une eau respectant le seuil de limite de qualité.

3.3 SURVEILLANCE DE LA QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE

Pour vérifier la potabilité de l'eau conformément au Code de la Santé Publique, sa qualité est régulièrement contrôlée afin de fournir une eau bactériologiquement saine, limpide et incolore, ayant des qualités organoleptiques satisfaisantes pour le consommateur. Les services de l'ARS (Agence Régionale de Santé) procèdent régulièrement au contrôle réglementaire des eaux produites et distribuées.

Les résultats synthétiques de la campagne d'analyses 2022 figurent dans le tableau récapitulatif en annexe n°6.

Le nombre total d'analyses est important en intégrant les nombreuses petites ressources désormais gérées par le Service.

Sur les 431 **analyses effectuées par l'ARS pour les paramètres bactériologiques** sur l'eau distribuée, 420 analyses sont conformes aux normes, soit 97.45% (en amélioration de de de 2.4 points par rapport à 2021).

11 analyses sont non conformes pour des raisons de contamination bactériologique. Les petites ressources sont à l'origine de ces non-conformités. L'amélioration est nette entre 2020 et 2022.

Les petites ressources de qualité médiocre devront faire l'objet de rationalisation (raccordement à une ressource de meilleure qualité) ou de traitement palliatif.

Les analyses sur les paramètres physico-chimiques ont été maintenues à un très bon niveau (98.7% de conformité).

Par ailleurs, la démarche de protection des captages doit être poursuivie. Le programme de rationalisation et de réhabilitation engagé sur ces réseaux, ainsi que les efforts sur le nettoyage des réservoirs, permettront de maintenir une bonne qualité de l'eau distribuée et de la faire progresser.

3.4 BRANCHEMENTS EN PLOMB

Le décret du 20 décembre 2001 a induit la baisse progressive de la norme sur le plomb pour atteindre 10 g/l en décembre 2015.

Aussi, le Service des Eaux a procédé au recensement des branchements en plomb sur son territoire. Un nombre assez important, proche de 1200 branchements en plomb, a été répertorié. Toutefois ces derniers sont essentiellement situés sur les ressources avec les eaux les moins agressives.

Le Service a réalisé, en 2022, 30 renouvellements de branchements en plomb à l'occasion de réparations de fuites ou de modifications de branchement, mais surtout à l'occasion des travaux sur l'avenue Foch à Saint Girons.

Il convient de noter que le renouvellement des branchements en plomb est réalisé à titre préventif. L'existence de plomb n'implique pas nécessairement une non-conformité sur le paramètre. Toutefois, étant donné l'abaissement des seuils, il convient de poursuivre le programme de remplacement des branchements en plomb.

3.5 PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

Le programme pluriannuel prévoit de traiter les différents thèmes que sont :

- Protection des ressources en eau
- Amélioration de la qualité de l'eau distribuée vis à vis de sa conformité aux normes de potabilité
- Amélioration de la desserte en eau
- Suivi et amélioration du rendement
- Pérennité des ouvrages de stockage et transfert

La procédure de mise en conformité des périmètres de protection des captages a été engagée sur la totalité des ressources gérées par le Service et le dossier d'enquête publique est finalisé pour les principales ressources, avec la signature des arrêtés préfectoraux.

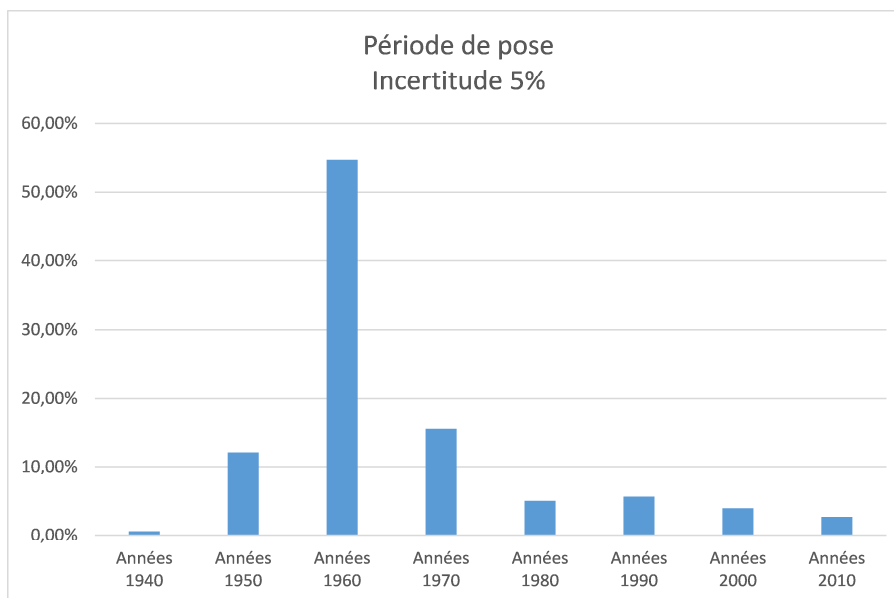
Les projets majeurs en 2022 ont repris ces thèmes :

Comme indiqué précédemment l'Agence de l'Eau Adour Garonne a émis un appel à projets relatifs à la qualité. Le Service (ainsi que plusieurs communes avant la prise de compétences) a postulé à cet appel à projets.

Les travaux sur le réseau sont suivis et orientés grâce à notre SIG (Système d'Information Géographique) et à notre supervision qui sont des outils d'aide à la décision, afin d'orienter au mieux nos actions.

Notre réseau a été posé principalement dans les années 50-60-70. Un renouvellement plus important du réseau pourra mener à un meilleur maintien du patrimoine du Service et à des économies sur la production d'eau potable perdue par l'intermédiaire des fuites, mais aussi à des économies sur les interventions de réparations de fuites.

Le tableau suivant présente la répartition des périodes de poses de nos réseaux (NB : Une incertitude subsiste sur la période de pose d'une petite partie de notre patrimoine, inférieure à 5%)



Notre programme de renouvellement de réseaux cible tout d'abord les secteurs fuyards par ordre de priorité, en prenant en compte l'historique des fuites et les informations sur les débits de fuites par secteur.

Ce programme vise ensuite le renouvellement des réseaux engendrant des problèmes de qualité et enfin, il va aussi intégrer les opportunités de travaux liées à une coordination avant des travaux de voirie ou de pose d'autres réseaux.

Pour accéder à l'objectif d'une augmentation du renouvellement de réseau, l'organisation des équipes du Service a été repensée avec notamment la création d'une équipe travaux neufs.

La somme du linéaire renouvelé en 2022 représente 7 000 ml (total dans lequel ne sont pas comptés les linéaires liés aux branchements que nous renouvelons également par la même occasion) soit 0.7 % de taux de renouvellement réseau et 1 % sur une période de 5 ans. Ce linéaire a été réalisé par nos équipes en régie et par des entreprises via différents marchés. Un grand travail de maîtrise d'œuvre de préparation et de suivi de chantier a été produit par notre équipe en régie en 2022.

Les travaux ont notamment concernés les secteurs de : Alos, Contrazy, Lescure, Montesquieu Avantes, Montjoie en Couserans, Saint Girons, Taurignan Castet.



Pose de réseaux d'eau potable rue des évadés de France à Saint Girons



Renouvellement de réseau adduction haute pression sur Lescure

B – LES INDICATEURS FINANCIERS

1 - LE PRIX DE L'EAU :

1.1 LA TARIFICATION

Sur les communes historiques du Syndicat des Eaux du Couserans, il est appliqué un tarif binomial qui comprend :

- *une part fixe* : l'abonnement pour l'accès au service, soit **87,00 €/an HT en 2022**.
- *une part variable* : proportionnelle à la consommation d'eau, soit **1.09 €/m3 HT en 2022**.

Les tarifs (part fixe et part variable), appliqués de façon identique pour tous les usagers, étaient fixés annuellement par le Conseil Communautaire en fin d'année pour s'appliquer à la facturation de l'année suivante. Les recettes provenant des ventes sont évaluées pour permettre de couvrir les charges du service et assurer l'équilibre du budget.

Sur les communes intégrées au 1^{er} Janvier 2018, les tarifs sont hétéroclites. L'orientation est de converger vers un tarif unique, en lissant cette évolution sur 4 à 5 ans.

Tarifs communes nouvellement intégrées				
	Abonnement	Consommation	Pollution	Préservation
ANTRAS	87 € HT/An	0,54 € HT/m3		
ARRIEN EN BETHMALE	152 € HT/An		29,70 € HT/An	15,30 € HT/An
AUCAZEIN	90 € HT/An	0,52 € HT/m3		
CESCAU	87 € HT/An	0,71 € HT/m3		
ENGOMER	87 € HT/An	1,09 € HT/m3		
ERP	172 € HT/An		29,70 € HT/An	15,30 € HT/An
MASSAT	87 € HT/An	1,09 € HT/m3		
MASSAT AGRICULTEUR	87 € HT/An	0,80 € HT/m3		
MASSAT CAMPING	87 € HT/An	0,90 € HT/m3		
MASSAT COMMERCE DE BOUCHE	87 € HT/An	0,90 € HT/m3		
MONTAGAGNE	87 € HT/An	0,71 € HT/m3		
MONTELS	87 € HT/An	0,71 € HT/m3		
LE PORT	152 € HT/An		29,70 € HT/An	15,30 € HT/An
SENTEIN Village	92 € HT/An	0,67 € HT/m3		
SENTEIN Hameau	172,00 € HT/An		29,70 € HT/An	15,30 € HT/An
SENTEIN Bergerie	172,00 € HT/An		29,70 € HT/An	15,30 € HT/An

1.2 LES PRELEVEMENTS OBLIGATOIRES

- *La redevance "Préservation des ressources naturelles"* de l'Agence de l'Eau est fonction des volumes prélevés dans le milieu naturel (**0,170 €/m3 en 2022**)
- *La redevance Pollution* de l'Agence de l'Eau calculée en fonction de la pollution émise par les agglomérations, elle s'élève à **0.330 €/m3**

- La TVA : Une TVA de 5,5% s'applique sur la tarification de l'eau et les prélèvements obligatoires.

1.3 FACTURE TYPE POUR 120 M3

Indicateur D102.0 : Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 : 2.44 €TTC/m3

Le coût global pour une consommation de 120 m3 est détaillé en annexe n°2.

Il atteint pour l'année et une consommation de référence de 120 m3 : 293.08 €TTC

2 - LES AUTRES INDICATEURS FINANCIERS

2.1 LES RECETTES D'EXPLOITATION

Les recettes d'exploitation portées au Compte Administratif 2022 s'élèvent à 5.434.577.26 € dont 4.629.403,46 € de recettes directes, hors redevances, décomposées comme suit :

	Année 2021	Année 2022
- Ventes d'eau aux abonnés	2 730 806.13 €	2 800 444.30 €
- Autres ventes d'eau	239 904.92 €	243 698.96 €
- Travaux et services facturés aux usagers	114 816.88 €	138 134.72 €

2.2 LES TRAVAUX

Travaux d'investissement réalisés en 2022 :

	Mandats émis	Reste à réaliser au 31/12/2021
- Immobilisations corporelles	70 482,35 €	17 943,06 €
- Travaux sur stations captages opération 11		12 434,57 €
- Travaux sur réseaux opération 12	584 172,95 €	582 729,80 €
- Travaux sur réservoirs opération 14	13 448,20 €	22 804,59 €
- Travaux sur bâtiments opération 16	10 787,37 €	35 300,00 €
- Périmètres de protection opération 17	36,00 €	2 260,00 €
- Travaux Massat opération 23	164 946,50 €	19 520,19 €
- Travaux Montagne opération 24	- €	673,00 €
- Travaux Montels opération 25	- €	7 300,00 €
- Travaux Quai du Gravier Saint Girons opération 29	8 212,46 €	
- Travaux station Sengouagneich opération 50	37 575,17 €	
- Travaux appel à projets fuites opération 51	79 689,80 €	
- Travaux appel à projets fuites opération 52	159 464,55 €	
- Travaux appel à projets qualité opération 53	152 092,82 €	
Divers	93 209,96 €	16 351,68 €
TOTAL	1 374 118,13 €	717 316,89 €

Travaux en régie (qui ne sont pas intégrés aux précédentes opérations et qui sont essentiellement relatifs aux travaux sur stations et au renouvellement des canalisations vétustes) : 770 676.80 €HT

Engagements reportés au 31-12- 2022 (travaux sur réseaux : Chantiers en cours) : **717 316.89 €**

2.3 LA DETTE

Au 1^{er} Janvier 2018, l'endettement du Syndicat des Eaux du Couserans et des 11 communes intégrées se sont additionnés.

On peut constater que l'endettement global du service reste faible, avec un ratio de 103 €/abonné. (Voir état de la dette annexe n°4)

Indicateur P153.2 : Durée d'extinction de la dette : 2 ans.

La capacité de désendettement est bonne.

	Année 2021	Année 2022
Dette au 1er janvier :	1 793 088,34 €	1 682 792,27 €
Dette au 31 décembre :	1 682 792,27 €	1 575 463,60 €
	Année 2021	Année 2022
Annuité versée dans l'année :	141 511,54 €	138 420,03 €
- dont amortissement :	110 296,07 €	107 328,67 €
- dont intérêts :	31 215,47 €	31 091,36 €

PARTIE 3 : ASSAINISSEMENT COLLECTIF

A- LES INDICATEURS TECHNIQUES

1- GENERALITES

Le Service des Eaux gère 15 stations de traitement situées à Saint-Lizier, Caumont, Bethmale, Prat, Montjoie, Moulis, Sainte-Croix Volvestre, Massat, Fabas, Rimont (2 sites), Soueix, Sentein, Lacave et Antras. La capacité totale de traitement de ces ouvrages s'élève à 25.130 équivalents - Habitants (EH).

En 2022, vingt et une communes sont desservies au moins partiellement en assainissement collectif.

L'ensemble des ouvrages d'assainissement - stations et réseaux est géré en régie directe par le Service des Eaux du Couserans.

Des zonages d'assainissement ont été réalisés et validés par délibération approuvant le zonage d'assainissement après enquête publique sur la totalité des communes adhérentes au Service des Eaux, exceptées Le Port et Antras dont nous ne disposons pas des études (Antras) ou qui restent à terminer (Le Port).

En s'appuyant sur les résultats de ces études, chaque commune a défini sur les différentes zones urbanisées ou urbanisables, le type d'assainissement à prévoir, collectif ou autonome, en fonction de l'aptitude des sols et du niveau d'urbanisation.

Sur les 51 communes, 36 communes ont choisi de traiter une partie de leur territoire en assainissement collectif (les zones les plus denses) et 15 communes ont choisi de traiter tout leur territoire en assainissement non collectif.

Les travaux à engager sur les communes du Service sont considérables.

La volonté du Service est de réaliser ces travaux, mais ils restent conditionnés par l'avis de financeurs (Agence de l'Eau, Conseil Départemental), et par l'application des nouveaux contextes réglementaires.

Selon le souhait de l'ensemble des partenaires et financeurs, le schéma directeur de l'assainissement collectif a été réalisé en 2011 pour hiérarchiser les différents travaux.

Il regroupe 2 parties : le déploiement des systèmes d'assainissement sur les communes non encore dotées et l'amélioration des systèmes d'assainissement existants.

Pour ce qui concerne la première partie, le schéma directeur regroupe 34 projets classés sur les bases objectives de la clé de hiérarchisation. Le classement sera revu chaque année en fonction des modifications de contexte qui pourront impacter la notation, comme par exemple, la pose coordonnée de réseaux d'eaux pluviales qui permettra d'abaisser le coût du projet assainissement, et par voie de conséquence améliorera sa notation dans le classement des projets.

2- ETAT DE L'ASSAINISSEMENT DANS LES COMMUNES

2.1 GESTION DES ABONNES

Indicateur P201.0 : Nombre d'habitants desservis : 13773

Indicateur P202.0 : Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels : 9

Indicateur P201.1 : Taux de desserte par des réseaux de collecte d'eaux usées 46%

Indicateur P251.1 : Débordements d'effluents chez les usagers : 0.15 pour 1000 abonnés

Indicateur P258.1 : Taux de réclamations : 0.15 pour 1000 abonnés

Indicateur P252.2 : Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau : 9.9

Indicateur P255.3 : Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées : 40

En considérant les sommes impayées sur les factures émises en 2021, le taux d'impayés est de 2.77 % (Indicateur P257.0).

Les volumes consommés, sur des bases comparables, sont en baisse par rapport à l'année 2021, mais ces chiffres sont à considérer avec du recul. En effet, la période COVID qui a débuté en Mars 2020 a eu 2 conséquences : Les personnes confinées ont eu des comportements de consommation différents avec plutôt une tendance à une consommation supérieure d'eau potable. Par ailleurs, la période COVID nous a contraint à établir des estimatifs pour l'année 2020 (limitation des contacts du releveur) et ces estimatifs sont souvent prudents, c'est -à-dire minorants. Aussi lorsque les relèves réelles ont pu être réalisées, il y a eu un effet « rattrapage » de cette sous-évaluation en 2020. On retrouve en 2022 des volumes assainis comparable à la période avant COVID.

2.2 STATIONS DE TRAITEMENT ET COLLECTE

- La station de traitement de St-Lizier, construite en 1991, traite les eaux usées :

- des communes de St-Lizier, St-Girons, Eycheil, Gajan et Montjoie en partie
- de la totalité de la ZI hormis la fromagerie Faup. Ce réseau apporte d'importantes charges polluantes.
- du bourg de Lorp depuis juillet 2002. Ce réseau unitaire de collecte apporte d'importantes quantités d'eaux claires parasites.

Les postes principaux ont été équipés d'une mesure des débits by-passés et la station a été équipée d'un pluviomètre à auget basculant pour mesurer précisément la pluviométrie, dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire.

Des actions ont été menées pour réduire les problèmes liés aux surdébits sur la station, en modifiant le point de by-pass sur la station et en équipant le poste principal de Saint Lizier de variateurs de vitesse, et mieux tamponner ainsi les à-coups hydrauliques. Les actions pour réduire les surdébits restent toutefois à compléter.

Une étude structurante a été achevée en 2022 :

- ✓ L'étude de qualification du système d'assainissement de Saint Lizier et des actions correctives associées, qui consiste en un diagnostic de l'ensemble du réseau de collecte arrivant à la station de Saint Lizier afin de déterminer un programme de travaux qui amélioreront qualitativement et quantitativement les effluents entrant.
L'estimation du montant total des travaux à mener est de 4.7 M€HT sur l'ensemble du système d'assainissement couvrant toute la zone agglomérée autour de Saint Girons. Ces travaux seront à phaser dans le temps avec notamment la prise en compte de la déviation de l'entrée de Saint Girons pour une coordination des travaux.

- La station de traitement de Caumont, mise en service en 1995, traite les eaux usées :

- de la fromagerie Faup
- des villages de Caumont, Mercenac et Taurignan Castet

La station a été rénovée en 2017 (Optimisation des prétraitements et de l'aération).

- La station de Bethmale, construite en 1996, épure les eaux usées des fromageries Bamalou et La Core (partie affinage), et de quelques abonnés domestiques, la desserte des hameaux de Ayet et Samortein restant à effectuer.

Une étude en partenariat avec la fromagerie Bamalou a été réalisée en 2020 afin de réguler les rejets et d'améliorer le traitement du phosphore pour limiter l'impact sur le Balamet.

Le Service des Eaux du Couserans a engagé des travaux d'une part sur la station pour améliorer le processus de traitement et d'autre part sur le réseau pour collecter les rejets des hameaux de Ayet et Samortein.

L'industriel Bamalou s'est engagé à réaliser des travaux pour réguler et limiter ses rejets avant fin 2023.

L'agence l'Eau financera à la fois nos travaux et ceux de l'industriel.

En 2022, les travaux de rénovation de la station de Bethmale avec des compléments de traitement ont été poursuivis et les équipements sont opérationnels. Les travaux côté industriel restent à mener pour pouvoir atteindre les niveaux de traitement requis notamment sur le phosphore.

- La station de Prat, construite en 1989, traite les eaux usées du village de Prat. La difficulté sur Prat, est la présence d'eaux claires parasites qui pénalise le fonctionnement du système.
Un diagnostic du réseau a débuté en 2020 afin d'identifier les travaux nécessaires à l'amélioration des effluents entrants à la station. Les conclusions de ce diagnostic sont que les problèmes d'infiltration d'eau de nappe sont localisés et peuvent se traiter par des travaux ciblés.

La mission de maîtrise d'œuvre a été lancée préalablement aux travaux d'assainissement sur le hameau de Bonrepaux.

Les effluents du hameau de Bonrepaux pourront être acceptés sur la station de Prat, à condition d'éliminer les eaux claires parasites sur le village de Prat.

- La lagune de Montjoie, construite en 1993, dessert, en partie, les hameaux d'Audinac et de Bergerat, et la base de loisirs d'Audinac. Une bathymétrie de la lagune a été réalisée en 2020. Le problème porte davantage sur les dégâts occasionnés par les ragondins sur les berges des lagunes que sur l'accumulation de boues sur la première lagune.
- La lagune de Sainte-Croix Volvestre, construite en 1996, dessert le bourg de Sainte-Croix. La 3ème tranche de travaux a été achevée début 2004. Une bathymétrie de la lagune a été réalisée en 2020. Le problème porte davantage sur les dégâts occasionnés par les ragondins sur les berges des lagunes que sur l'accumulation de boues sur la première lagune.
- A Lacave, la station d'épuration, mise en service en 2000, dessert désormais le bourg, la 2ème tranche de travaux ayant été terminée au début de l'année 2004. L'étage de filtration de la station de Lacave a fait l'objet d'une réhabilitation qui s'est terminée début 2014.
- La station d'épuration de Fabas dessert le bourg de Fabas. La station initiale datait de 1969. Elle a été entièrement reconstruite en 2009 sur le principe d'une station de filtres plantés de roseaux à deux étages.

- La station de Soueix dessert uniquement le village de vacances du village, elle est constituée d'un système de filtration à sable.
- Deux stations desservent la commune de Rimont :
 - ✓ La plus ancienne, datant de 1948, traite les eaux usées du bourg. Une première étape de travaux a été réalisée en 2010 - 2011. Elle fera l'objet d'une étude en 2022 pour sa réhabilitation complète.
 - ✓ Une autre station a été mise en service en 2001 pour le hameau de Lasserre, mais son système de traitement reste relativement fragile.
 - ✓ Un diagnostic du réseau de Rimont a été lancé en 2022 et il s'oriente vers la construction d'une nouvelle station remplaçant les 2 autres. La difficulté est de trouver une parcelle à acheter avec les caractéristiques souhaitées pour la construction de la station.
- La station de Massat est constituée d'un filtre planté de roseaux à un étage. La principale difficulté est la quantité importante d'eau claire parasite collectée par le réseau unitaire.
 - ✓ Un diagnostic du réseau de Massat a été lancé en 2022.
- Les eaux usées de Cescau sont collectées sur le réseau communal, puis dirigées et traitées sur la station de traitement des effluents de la fromagerie de CAZALAS - LA CORE. Une convention lie la commune de Cescau et la fromagerie. Par le principe de représentation-substitution le Service des Eaux du Couserans assume cette convention qui reste valide. Une nouvelle convention a été débattue afin de prendre en compte l'évolution des charges et la réalité des coûts d'exploitation.
- La station de Sentein est constituée d'un filtre planté de roseaux à un étage, suivi d'une zone végétalisée. Le réseau de collecte est unitaire et apporte de nombreuses eaux claires parasites pénalisant le fonctionnement de la station.

Sur les dernières années, les crues du Lez ont érodé les berges de la station, une étude a été menée en partenariat avec la police de l'eau et le Syndicat de rivière Salat Volp afin de consolider la berge. Les travaux ont été réalisés en 2020.
- La station d'Antras est constituée de fosses anaérobies et de filtres septo-diffuseurs. Les fosses retiennent très peu de boues et les septo-diffuseurs sont colmatés en raison d'introduction d'eau de pluie dans le réseau unitaire mais dont la recherche est rendue impossible en l'absence de regards de visite.

D'autres études ont été menées :

- ✓ Les dimensionnements de zones rejet végétalisées sur les communes de Montjoie et de Lasserre ont été réalisés en amont des projets d'assainissement sur ces communes. En effet, pour compléter le traitement prévu sur les 2 projets et pour améliorer l'impact du rejet sur ces cours d'eau qui ont un très faible débit en étiage, nous avons souhaité mettre en place des systèmes complémentaires qui favorise l'infiltration plutôt qu'un rejet direct au cours d'eau, en réduisant ainsi les problèmes éventuels de dilution.
- ✓ La modification du zonage d'Engomer a été poursuivie.
- ✓ Les études de maîtrise d'ouvrage sur les villages de Lacourt et de Montjoie sont en cours mais la phase travaux se heurte à la difficulté d'acquérir des terrains pour accueillir les stations de traitement des eaux usées.

2.3 CAPACITE DE TRAITEMENT

STATION	Capacité nominale					Année de mise en service
	en EH	en DCO(k/l)	DB0 (kg/l)	MES	Volume (m ³ /j)	
ST LIZIER	15 000	1800	900	1350	2250	1990
CAUMONT	4 000	480	240	360	600	1993
PRAT	1 500	180	90	135	225	1990
BETHMALE	1 000	120	60	90	150	1995
MASSAT	500	60	30	45	75	2012
STE CROIX	500	60	30	45	75	1996
RIMONT	350	42	21	25	52	1948
MOULIS	430	52	26	39	65	2018
SENTEIN	320	38	19	29	48	2014
SOUEIX	300	36	18	20	60	2006
RIMONT LASSERRE	120	14	7	8	18	2001
FABAS	190	22	11	13	29	2009
MONTJOIE	700	84	42	63	140	1993
LACAVE	120	18	9	11	30	2000
ANTRAS	100	12	6	9	15	

2.4 EFFLUENTS TRAITES EN 2022

STATION	Volume 2018	Volume 2019	Volume 2020	Volume 2021	Volume 2022	Volume jour moyen	Remplissage			Rendement				
							volume	DBO Flux moyen entrée (kg/j)	DBO	MES	DCO	DBO	NGL	NTK
St Lizier	668 195	520 677	548 012	606 835	465 673	1276	57%	336	37%	97%	95%	98%	89%	90%
Caumont	55 861	43 935	48 020	46 917	38 382	105	18%	112	47%	98%	97%	99%	94%	96%
Prat	105 302	61 502	202 764	54 933	58 021	159	71%	11,59	13%					
Bethmale	8 139	7 665	9 106	8 214	10 147	28	19%	11,16	19%					
Massat	52 560	35 770	45 018	33 909	30 259	83	111%	8,04	27%					
Ste Croix	8 556	13 103	20 130	23 163	10 366	28	38%	12,21	41%					
Rimont	11 862	11 862	66 246	66 246	8 596	24	45%	35,33	168%					
Moulis		8 395	8 395	8 395	4 271	12	18%	3,39	13%					
Sentein	12 519	12 519	34 550	34 550	22 247	61	127%	1,22	6%					
Soueix	3 650	2 920	2 920	16 425	16 425	45	75%	18	100%					
Rimont Lasserre	365	365	366	366	366	1	6%							
Fabas	10 950	10 950	10 950	10 950	10 950	30	103%							
Audinac	7 191	13 103	13 103	13 103	13 103	36	26%	16,61	40%					
Lacave	2 555	2 555	2 555	2 555	2 555	7	23%							
Antras														

L'autosurveillance est réalisée sur l'ensemble des stations, avec des fréquences différentes selon leur taille, conformément à la réglementation en vigueur. Les rejets sont donc suivis en continu par le personnel d'exploitation du Service avec un contrôle par le SATESE de l'Ariège (Service d'Assistance Technique en Epuration et Suivi des Eaux) et une prestation de service. Notre service effectue également des analyses sur les rejets de l'ensemble des stations.

Les résultats de ces analyses sont globalement satisfaisants.

La station de Saint Lizier fait l'objet de travaux de renouvellement régulier (armoire électrique, système de mesure des matières de vidange).

La station de Saint Lizier est notre plus gros poste de dépense énergétique, avec notamment les 3 turbines d'aération. Un travail a été engagé pour optimiser le fonctionnement des 3 turbines en fonction de la charge à traiter et ainsi limiter leur consommation électrique, tout en assurant une bonne qualité de traitement.

La station de traitement des eaux usées de Saint Lizier reçoit beaucoup d'eaux claires parasites et cela pénalise son fonctionnement. Des travaux de séparation des eaux sont à entreprendre sur le réseau. Ce travail sera long car il nécessite une coordination avec le réseau pluvial qui est de la compétence communale, mais il nécessite aussi des travaux de chaque particulier concerné, dans leur partie privative.

A cet effet, le Service des Eaux du Couserans a lancé une étude diagnostic pour identifier les zones géographiques impactantes et les origines de flux de charges organiques. Un travail sera aussi à mener avec les industriels pour limiter ou au moins lisser les charges rejetées

La station de Caumont reçoit les eaux usées des villages de Caumont, Mercenac et Taurignan Castet, mais aussi les eaux usées d'une fromagerie, qui représente 75% du flux de pollution traité par la station.

Une étude a été menée en 2015, en coordination avec l'industriel, pour préciser les améliorations à apporter pour éviter les pointes de charge pouvant être rejetées par l'industriel.

Les conclusions de cette étude indiquent que ces pointes peuvent être simplement éliminées par l'industriel, en maîtrisant ces pertes de lactosérum, que par ailleurs, il peut valoriser. Un nouvel arrêté de rejet a été établi en reprenant les préconisations de l'étude. Il encadre sur un plan juridique et financier les conditions d'acceptation du rejet de l'industriel sur la station de Caumont. Le nouvel arrêté a été signé en Avril 2017.

La station de Prat reçoit beaucoup d'eaux claires parasites, ce qui pénalise son fonctionnement. Des travaux devront être entrepris sur le réseau suite au diagnostic de réseau réalisé.

Les rejets de la station de Lacave ont été nettement améliorés, avec les travaux achevés en Janvier 2014. Son fonctionnement est stable.

La DDT met en avant des améliorations à porter sur 4 stations : Bethmale pour le sujet du phosphore qui est conditionné aux travaux à réaliser par la fromagerie, Rimont avec la station qui est à réhabiliter, Saint Croix Volvestre sur le paramètre MES qui est cependant lié au procédé des lagunes en lui-même et enfin Antras, qui reçoit des volumes par à-coups hydrauliques liées à des introductions d'eaux pluviales.

Enfin, outre les travaux de création de réseaux et de nouvelles stations, le schéma directeur a la charge d'arbitrer l'ordre de traitement des différents travaux sur les stations existantes.

La première phase regroupant, les 5 premiers projets du schéma directeur est en voie d'être achevée avec les travaux sur Bethmale.

La seconde phase regroupe trois projets : Montjoie, Lacourt et Bonrepaux. Ces 3 projets sont développés au sein d'une opération budgétée 2.5 M€HT.

Les marchés de maîtrise d'œuvre ont été attribués. Les AVP ont été réalisés. Les missions sont en cours. Les difficultés portent sur l'achat du foncier pour recevoir les stations sur les villages de Lacourt et Montjoie. Sur Bonrepaux, l'étude engagée en 2022 sur le réseau de Prat va permettre de libérer de la capacité en volume sur la station et permettre en conséquence de pouvoir raccorder les habitations de Bonrepaux sur la station de Prat.

En parallèle, l'étude du projet de Lasserre a été lancée, ainsi que la réhabilitation de la station de Rimont-village sont en cours.

On peut constater que l'achat des terrains pouvant accueillir les stations constitue un frein important au déroulement des projets d'assainissement. Il apparaît important que chaque commune puisse anticiper l'achat de foncier pour accueillir les stations de traitement des eaux usées respectives, même si l'emplacement de la station est susceptible d'évoluer au cours des différentes études. En effet, le fait de disposer d'une réserve foncière permettra de faciliter l'acquisition ou l'échange de terrain pour la station à créer.

2.5 PRODUCTION DE BOUES

Les boues issues des stations d'épuration sont centralisées sur les stations de Caumont et de Saint-Lizier qui possèdent une filière de traitement des boues. Ces boues liquides sont épaissies puis déshydratées sur filtre à bandes afin de les rendre pâteuses (siccité environ 13 % de matières sèches).

Ces boues sont valorisées directement par épandage ou après compostage sur une plate-forme située à Roquefort / Garonne (31).

Avant épandage ou compostage, des analyses et contrôles réguliers sont réalisés pour valider la conformité aux normes et l'absence de tout composé toxique ou métallique. Toutes les analyses effectuées sur les boues du Service des Eaux du Couserans ont été conformes aux normes en vigueur.

Indicateur D 203.0 : Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration :

Stations	Stations de destination	Boues évacuées Production de MS en t 2022
Bethmale	Caumont	3,668
Prat	Caumont	4,94
Lacave	Caumont	1,62
Rimont Village	Saint-Lizier	2,842
Rimont Lasserre	Saint-Lizier	1,968
Soueix	Saint-Lizier	2,9
Caumont	compostage - Fertigaronne	32,9
Saint-Lizier	compostage - Fertigaronne	161,25

Les boues des « petites » stations (toutes sauf Saint Lizier et Caumont) sont déshydratées sur la station de Caumont et de Saint Lizier.

Les quantités de boues traitées en compostage en 2022 sont :

- pour la station de Saint-Lizier : **161.25** tonnes de matières sèches
- pour la station de Caumont : **32.9** tonnes de matières sèches

Indicateur P206.3 : Boues évacuées selon des filières conformes : 100%

Le contexte COVID a largement impacté notre activité.

Sur l'assainissement, la filière d'épandage agricole qui prenait en compte la majorité du volume de nos boues produites a été complètement stoppée depuis le début la pandémie (Mars 2020). Depuis cette date, notre seule filière est le compostage des boues, qui, si elle nous a permis de pouvoir continuer à fonctionner, a un impact budgétaire important et durable.

2.6 LE NOMBRE DE BRANCHEMENTS

Communes	abonnés assnt 2019	abonnés assnt 2020	abonnés assnt 2021	abonnés assnt 2022	volume assnt 2019	volume assnt 2020	volume assnt 2021	volume assnt 2022
Antras	69	68	68	71	1677 m3	1 519 m3	2 793 m3	1 075 m3
Bethmale	10	10	10	11	9093 m3	8 710 m3	7 983 m3	7 794 m3
Caumont	135	136	134	133	23896 m3	25 881 m3	32 620 m3	30 105 m3
Cescau	114	112	113	112	5933 m3	4 901 m3	9 281 m3	8 553 m3
Eycheil	222	220	222	225	13514 m3	14 523 m3	15 357 m3	15 431 m3
Fabas	44	44	45	46	6223 m3	6 184 m3	6 092 m3	5 803 m3
Gajan	50	51	54	54	3616 m3	3 670 m3	5 252 m3	5 412 m3
Lacave	81	81	80	79	4468 m3	4 475 m3	4 698 m3	4 721 m3
Lorp	504	506	509	511	69410 m3	66 163 m3	70 341 m3	67 478 m3
Massat	281	278	281	281	18166 m3	16 205 m3	17 908 m3	19 325 m3
Mercenac	55	55	55	54	2997 m3	3 011 m3	4 344 m3	4 361 m3
Montjoie	152	152	153	150	15176 m3	13 729 m3	14 370 m3	14 344 m3
Moulis	120	125	123	124	5329 m3	6 794 m3	8 365 m3	6 805 m3
Prat Bx	368	368	377	383	28595 m3	28 504 m3	28 815 m3	28 208 m3
Rimont	167	166	167	166	9989 m3	10 789 m3	11 156 m3	10 816 m3
St Girons	3049	3047	3052	3073	287802 m3	278 091 m3	316 531 m3	281 412 m3
St-Lizier	651	650	654	658	62923 m3	59 950 m3	62 315 m3	63 474 m3
SteCroix	112	112	111	112	10901 m3	9 545 m3	10 290 m3	10 094 m3
Sentein	176	173	174	173	3828 m3	4 008 m3	5 927 m3	4 969 m3
Soueix	25	25	25	24	2449 m3	2 313 m3	2 468 m3	2 292 m3
Taurignan Castet	40	40	40	41	1641 m3	1 405 m3	2 522 m3	1 509 m3
TOTAL	6425	6419	6447	6481	587626 m3	570 370 m3	639 428 m3	593 981 m3

Il convient de noter que ces chiffres n'englobent pas les gros consommateurs qui relèvent d'une convention de rejet avec le Service des Eaux, à savoir :

- l'hôpital « Jean Ibanès »
- l'abattoir du Couserans

La participation financière de ces établissements est basée sur le volume d'eau et la charge polluante rejetée.

La tendance générale est toutefois à la baisse des volumes assainis sur plusieurs années, malgré l'augmentation du nombre d'abonnés.

B- LES INDICATEURS FINANCIERS

1 - LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT

1.1 LA TARIFICATION

Sur les communes historiques du Syndicat des Eaux du Couserans, la tarification appliquée est de type binôme et comprend :

- *une part fixe* : abonnement pour l'accès au service : **71 € HT**
- *une part variable* : proportionnelle au volume d'eau consommée : **1,51 € HT/m³**

Les tarifs (part fixe et part variable), appliqués de façon identique pour tous les usagers, sont fixés en fin d'année, pour s'appliquer à la facturation de l'année suivante.

Les recettes provenant des ventes sont évaluées pour permettre de couvrir les charges du service et assurer l'équilibre du budget.

Sur les communes intégrées au 1^{er} Janvier 2018, les tarifs évoluent progressivement pour converger vers un tarif unique.

Tarifs communes nouvellement intégrées		
	Abonnement	Consommation
ANTRAS	51 € HT/An	0,67 € HT/m ³
CESCAU	71 € HT/An	1,06 € HT/m ³
MASSAT	71 € HT/An	1,06 € HT/m ³
SENTEIN	71 € HT/An	0,82 € HT/m ³

1.2 LES PRELEVEMENTS OBLIGATOIRES

- *La redevance collecte* de l'Agence de l'Eau s'élève à **0.250 €/m³ 2022**.
- *La TVA* : Une TVA de 10% s'applique sur la tarification de l'assainissement et le prélèvement obligatoire.

1.3 FACTURE TYPE POUR 120 M3

Indicateur D204.0 : Prix TTC du service au m³ pour 120m³ : 5.03 € TTC/m³.

Le coût global (eau + assainissement) pour une consommation d'eau de 120 m³ est détaillé en annexe n°3. Il atteint (pour ceux qui bénéficient du service de l'assainissement) sur l'année 2022 : **603.50 € TTC**.

2 - LES AUTRES INDICATEURS FINANCIERS**2.1 LES RECETTES D'EXPLOITATION**

Les recettes d'exploitation portées au CA 2022 s'élèvent à 1 630 145.88 €, constitué de recettes directes hors redevances.

2.2 LES TRAVAUX**Travaux d'investissement réalisés en 2022**

	Mandats émis 2022	Reste à réaliser au 31/12/2022
- Travaux sur réseaux opération 11	5 576,02 €	- €
-Etudes diverses opération 12	8 772,57 €	7 493,53 €
- Travaux sur réseaux opération 13	2 650,00 €	7 300,00 €
- Travaux Quai du Gravier St Girons opération 17	- €	- €
- Etude Diagnostic Prat opération 18	9 915,35 €	5 189,00 €
- Etudes Qualification St Lizier opération 19	55 920,00 €	- €
- Travaux Assainissement tranche 2013 opération 50	169 171,71 €	4 983,94 €
- Travaux Assainissement tranche 2017 opération 51	10 961,95 €	- €
- Travaux Assainissement OP Exceptionnelles Hors Schéma Directeur opération 53	8 866,00 €	- €
- Travaux Assainissement tranche 3 opération 54	- €	- €
Travaux système assainissement Saint Lizier opération 55	- €	- €
- Divers	44 107,82 €	6 650,20 €
TOTAL	315 941,42 €	31 616,67 €

Travaux en régie (qui ne sont pas intégrés aux précédentes opérations et qui sont essentiellement relatifs aux travaux sur stations et postes de pompage) : 99 290.47 € HT



Modernisation de la station de Bethmale



Pose de réseau d'assainissement sur Bethmale

2.3 LA DETTE

Indicateur P256.2 : Durée d'extinction de la dette : 0.8 an

La dette était très faible au niveau du Service des Eaux du Couserans, avant la création du service au sein de la Communauté de Communes. Malgré l'intégration des 11 nouvelles communes en 2018 qui, pour certaines, avaient une dette, le niveau d'endettement du service est faible (de l'ordre de 51 € par abonné) et la capacité de désendettement est de moins de 1 an.

	Année 2021	Année 2022
Dette au 1er janvier :	381 017,49 €	361 175,66 €
Dette au 31 décembre :	361 175,66 €	340 969,59 €
	Année 2021	Année 2022
Annuité versée dans l'année :	27 815,22 €	29 301,56 €
- dont amortissement :	19 841,83 €	20 206,07 €
- dont intérêts :	7 973,39 €	9 095,49 €

Le schéma directeur qui a été voté en 2011, représente un total de 17 millions d'euros dont 13 millions vont être consacrés au développement des systèmes d'assainissement collectifs sur les villages qui n'en sont pas encore dotés.

PARTIE 4 : ASSAINISSEMENT AUTONOME

A – LES INDICATEURS TECHNIQUES

1- GENERALITES

La Communauté de Communes Couserans Pyrénées, après délibération, a pris la compétence Eau et Assainissement en intégrant le Syndicat des Eaux du Couserans, ainsi que 11 communes qui assuraient le service en régie communale.

Historiquement le SPANC du Syndicat des Eaux du Couserans était composé de 41 communes (Arrêté Préfectoral du 23 décembre 2004).

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le SPANC du Service des Eaux du Couserans regroupe 51 communes (La commune haut garonnaise d'Escoulis n'en fait plus partie).

La Loi sur l'Eau n°92-3 du 3 janvier 1992 et ses différents textes d'application, ont renforcé la lutte contre la pollution afin de préserver la santé publique et la qualité des eaux superficielles et souterraines. Cette Loi a également redéfini le rôle des collectivités territoriales dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

En effet, la Loi sur l'Eau a souhaité agir sur l'impact des installations individuelles d'assainissement en imposant de vérifier le bon entretien de l'installation, et en édictant des règles de conception précises des nouvelles installations en adéquation avec la nature et la configuration du terrain.

Les communes avaient l'obligation d'établir le zonage de l'assainissement délimitant les zones d'assainissement collectif et les zones d'assainissement autonome. Les communes de Massat, Le Port et de Montagne ont cette procédure à réaliser.

Ce service a pour missions obligatoires :

- Pour les installations neuves (permis de construire ou réhabilitation), d'assurer le contrôle de conception et d'implantation du projet et le contrôle de bonne exécution des travaux, et ce conformément à l'arrêté du 7/03/2012 modifiant les arrêtés du 07/09/2009 qui fixent les modalités de ces contrôles et les prescriptions techniques applicables aux installations nouvelles. Ces arrêtés sont venus apporter des modifications réglementaires par rapport à ceux du 6 mai 1996. Ils ont d'une part, précisé les conditions d'exécution des missions du SPANC et d'autre part, ouvert la mise en œuvre à de nouvelles filières en donnant les modalités de validations de ces dernières. Il est à souligner que toute nouvelle filière, pour être reconnue comme réglementaire, devra être titulaire d'un agrément paru au Journal Officiel de la République.

- Pour les installations existantes, d'effectuer le diagnostic des dispositifs en place et de vérifier leur bon fonctionnement par le biais d'un contrôle périodique, selon l'arrêté du 27/04/2012 fixant les modalités du contrôle. Il est précisé,

- en cas d'absence d'installation pour une habitation occupée, le propriétaire doit mettre en place une filière complète et réglementaire dans les meilleurs délais sous peine de mise en demeure ;
- en cas d'absence d'installation pour une habitation vacante, le propriétaire doit mettre en place une filière complète et réglementaire dès occupation des lieux ;
- en cas de non-conformité de l'installation et si elle représente un danger pour la sécurité des personnes (possibilité de contact avec tout ou partie des eaux usées), la mise en conformité doit être réalisée dans un délai de quatre ans à partir de la date du contrôle.

- Cas particuliers d'une habitation située dans une zone d'assainissement collectif futur :

L'application de la réglementation en vigueur reste obligatoire en matière de traitement des eaux usées : une filière d'assainissement non collectif doit permettre d'effectuer le traitement des effluents avant leur rejet au milieu superficiel, et ce, selon les possibilités de la surface disponible. De plus, le propriétaire est tenu de maintenir en bon état de fonctionnement ses ouvrages d'assainissement non collectif (attestation de vidange...).

- Cas particulier de la vente d'un bien immobilier :

Conformément à la loi portant l'engagement national pour l'environnement du 12 juillet 2010 dite Grenelle 2, depuis le 1er janvier 2011, en application de l'article L 271-4 et L. 271-5 du code de la construction et de l'habitation, le vendeur d'un logement équipé d'une installation d'assainissement non collectif ou non raccordé au réseau public de collecte des eaux usées, doit fournir dans le dossier de diagnostic immobilier joint à tout acte (ou promesse) de vente, un document daté de moins de 3 ans délivré par le SPANC, informant l'acquéreur de l'état de l'installation.

Ce document est réalisé pour évaluer les dangers pour la santé des personnes et les risques avérés de pollution de l'environnement (article L2224-8 du CGCT). En l'absence de ce diagnostic (ou daté de plus de trois ans), un nouveau diagnostic doit être réalisé à la charge du propriétaire Loi grenelle 2 (Art. 160).

Ces articles précisent également qu'en cas de non-conformité de l'installation lors de la signature de l'acte authentique de vente, l'acquéreur fait procéder aux travaux de mise en conformité dans un délai d'un an après l'acte de vente.

Ces compétences de contrôles peuvent être déléguées à un établissement intercommunal, en l'occurrence ici, elles reviennent par délégation au Service des Eaux du Couserans, et ne peuvent être réalisées par une tierce personne. En revanche, le pouvoir de police du maire en matière de salubrité publique n'est pas transférable. Cela implique qu'il revient au maire de faire appliquer les mises en conformités nécessaires sur son territoire communal et de gérer les problèmes sanitaires qui peuvent survenir ponctuellement.

Indicateur D302.0 : Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif. : 108

2- LES ABONNES CONCERNES PAR CE SERVICE

Le service concerne environ 8000 abonnés, c'est-à-dire l'ensemble des habitations ou immeubles assimilés rejetant des eaux usées domestiques et qui ne sont pas raccordables à un réseau public d'assainissement.

Le détail de la répartition des abonnés par commune ainsi que la population desservie par le service figurent dans le tableau page suivante.



Indicateur D301.0 : Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public l'assainissement non collectif : Tableau ci-après

0	NBRE Abonnement ANC	Nbre log rp	Nbre log rs	Ratio Nbre habitant / Nbre d'installation
ALOS	187	70	142	2
ANTRAS	0	45	42	0
ARRIEN EN BETHMALE	188	63	132	2
AUCAZEIN	87	33	44	2
BAGERT	42	22	13	1
BARJAC	26	17	10	3
BEDEILLE	51	35	13	2
BETCHAT	244	169	62	2
BETHMALE	175	52	137	2
CAUMONT	36	148	2	2
CAZAVET	144	101	45	2
CESCAU	17	69	62	2
CERIZOLS	89	65	16	2
CLERMONT	63	51	16	2
CONTRAZY	42	32	10	2
ENCOURTIECH	60	46	13	2
ENGOMER	247	144	62	2
ERP	103	72	52	2
EYCHEIL	85	254	38	2
FABAS	144	133	44	3
GAJAN	111	138	15	2
LACAVE	18	64	32	2
LACOURT	217	101	134	2
LASSERRE	162	102	46	2
LESCURE	261	222	35	2
LORP-SENTARAILLE	281	650	41	2
MASSAT	538	363	537	2
MAUVEZIN-DE-PRAT	48	46	8	3
MAUVEZIN-DE-SAINTE-CROIX	26	22	1	2
MERCENAC	147	149	30	2
MERIGON	70	53	14	2
MONTAGAGNE	37	29	10	3
MONTARDIT	123	97	20	2
MONTEGUT-EN-COUSERANS	38	34	7	3
MONTELS	113	74	13	2
MONTESQUIEU-AVANTES	120	104	17	3
MONTGAUCH	79	60	14	2
MONTJOIE-EN-COUSERANS	462	497	82	2
MOULIS	453	379	166	2
LE PORT	372	95	304	2
PRAT-BONREPAUX	125	395	84	2
RIMONT	188	261	78	2
RIVERENERT	224	85	162	2
SAINTE-CROIX-VOLVESTRE	296	291	100	2
SAINT-GIRONS	265	3337	265	2
SAINT-LIZIER	129	599	114	2
SENTEIN	191	81	306	2
SOUEIX-ROGALLE	398	210	250	2
TAURIGNAN-CASTET	60	79	27	2
TAURIGNAN-VIEUX	131	102	14	2
TOURTOUSE	124	72	33	2
TOTAL	7837			2

3- LE CONTROLE DE CONCEPTION ET D'IMPLANTATION OU CCI

Afin de traiter au mieux les demandes d'autorisations d'urbanisme, une procédure pour le dépôt des dossiers a été mise en place en 2005 avec les mairies et les services de la DDT, permettant la validation en amont du projet d'assainissement des pétitionnaires.

Compte tenu des nouvelles procédures d'instruction des autorisations d'urbanisme, il convient impérativement que les projets d'assainissement aient été validés par le Service des Eaux avant le dépôt du dossier de permis de construire, sinon celui-ci doit être déclaré incomplet par la commune. Ce contrôle réalisé par le SPANC constitue le « Contrôle Conception Implantation ».

A l'issue de ce premier contrôle, le particulier est redevable du montant de cette prestation.

Bilan d'activité sur l'année 2022

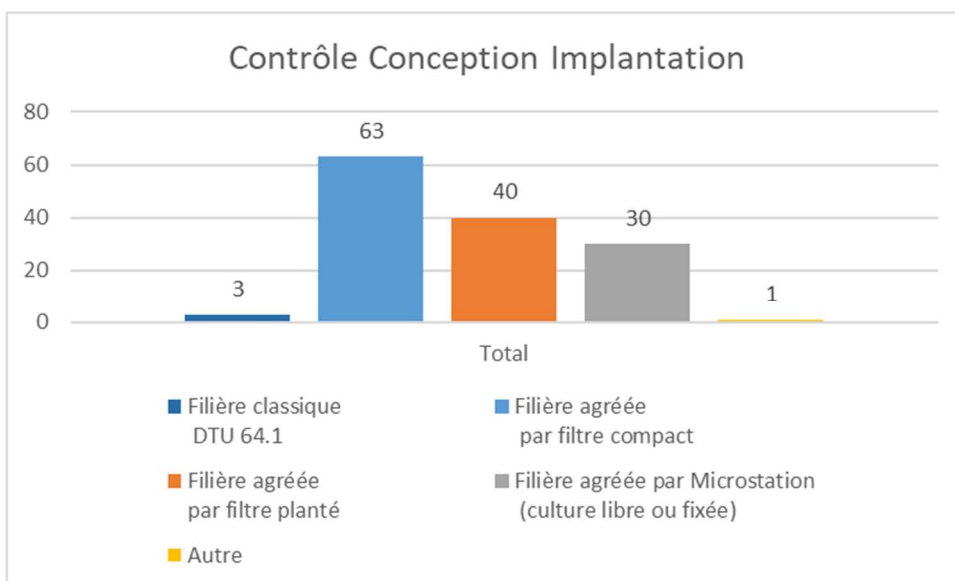
Nombre de « Contrôle Conception Implantation » validés en 2022

Indicateur P301.3 : Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif.

Commune	Nbre de CCI	Conformité
ALOS	5	5
ARRIEN-EN-BETHMALE	2	2
AUCAZEIN	1	1
BEDEILLE	3	3
BETCHAT	5	5
BETHMALE	1	1
CAUMONT	1	1
CAZAVET	2	2
CERIZOLS	1	1
CONRAZY	1	1
ENGOMER	4	4
ERP	2	2
EYCHEIL	1	1
FABAS	5	5
GAJAN	4	4
LACOURT	1	1
LASSERRE	5	5
LE PORT	9	9
LESCURE	2	2
LORP-SENTARAILLE	1	1
MASSAT	6	6
MAUVEZIN-DE-PRAT	2	2
MERCENAC	2	2
MONTAGAGNE	2	2
MONTARDIT	3	3
MONTÉGUT-EN-COUSERANS	1	1
MONTELS	3	3
MONTESQUIEU-AVANTES	2	2
MONTGAUCH	1	1
MONTJOIE-EN-COUSERANS	9	9
MOULIS	11	11
PRAT-BONREPAUX	4	4
RIMONT	2	2
RIVERENERT	5	5
SAINTE-CROIX-VOLVESTRE	7	7
SAINTE-GIRONS	6	6
SAINTE-LIZIER	2	2
SENTEIN	3	3
SOUEIX-ROGALLE	5	5
TAURIGNAN-CASTET	1	1
TAURIGNAN-VIEUX	1	1
TOURTOUSE	3	3
Total	137	137

Répartition des filières choisies par les pétitionnaires dans les « Contrôle Conception Implantation » validés en 2022 :

Commune	Filière classique DTU 64.1	Filière agréée par filtre compact	Filière agréée par filtre planté	Filière agréée par Microstation (culture libre ou fixée)	Autre
ALOS	0	2	2	1	0
ARRIEN-EN-BETHMALE	0	1	0	1	0
AUCAZEIN	0	1	0	0	0
BEDEILLE	0	0	2	1	0
BETCHAT	0	3	2	0	0
BETHMALE	0	1	0	0	0
CAUMONT	0	0	0	1	0
CAZAVET	0	0	0	2	0
CERIZOLS	0	1	0	0	0
CONRAZY	0	1	0	0	0
ENGOMER	0	3	1	0	0
ERP	0	1	1	0	0
EYCHEIL	0	1	0	0	0
FABAS	1	3	0	1	0
GAJAN	0	2	2	0	0
LACOURT	0	1	0	0	0
LASSERRE	0	4	1	0	0
LE PORT	0	2	5	2	0
LESCURE	0	1	1	0	0
LORP-SENTARAILLE	0	1	0	0	0
MASSAT	0	3	2	1	0
MAUVEZIN-DE-PRAT	0	1	0	1	0
MERCENAC	0	1	0	1	0
MONTAGAGNE	0	0	2	0	0
MONTARDIT	0	0	1	2	0
MONTEGUT-EN-COUSERANS	0	0	0	1	0
MONTELS	1	0	0	2	0
MONTESQUIEU-AVANTES	1	0	1	0	0
MONTGAUCH	0	1	0	0	0
MONTJOIE-EN-COUSERANS	0	3	3	2	1
MOULIS	0	4	2	5	0
PRAT-BONREPAUX	0	2	0	2	0
RIMONT	0	0	1	1	0
RIVERENERT	0	1	4	0	0
SAINTE-CROIX-VOLVESTRE	0	5	1	1	0
SAINT-GIRONS	0	6	0	0	0
SAINT-LIZIER	0	1	0	1	0
SENTEIN	0	1	2	0	0
SOUEIX-ROGALLE	0	2	3	0	0
TAURIGNAN-CASTET	0	1	0	0	0
TAURIGNAN-VIEUX	0	1	0	0	0
TOURTOUSE	0	1	1	1	0
Total	3	63	40	30	1



4- LE CONTROLE DE BONNE EXECUTION OU CBE

Lorsque le permis de construire est accepté, le SPANC doit être averti au moins une semaine en amont du démarrage du chantier de l'assainissement individuel afin de procéder dans les meilleures conditions possibles au Contrôle de Bonne Exécution des travaux avant recouvrement des ouvrages.

Ce contrôle permet d'attester l'adéquation de la filière posée avec le projet validé au niveau du Contrôle de Conception et d'Implantation (CCI) et la bonne exécution des travaux par rapport aux règles de l'art.

Cette visite de contrôle de terrain donne lieu à un rapport de « Contrôle de Bonne Exécution des ouvrages ANC » récapitulant l'ensemble de l'installation posée, ses caractéristiques techniques et l'état de la bonne exécution.

A l'issue de ce second contrôle, le particulier est redevable du montant de cette prestation.

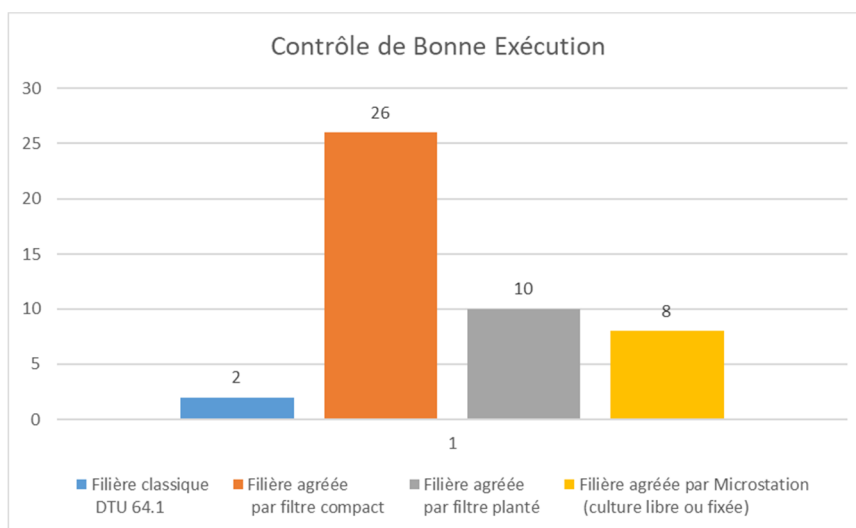


Bilan d'activité sur l'année 2022Nombre de « Contrôle Bonne Exécution » validés en 2022Indicateur P301.3 : Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif.

Communes	Nbre de CBE	Conformité
ALOS	1	1
ARRIEN EN BETHMALE	1	1
AUCAZEIN	1	1
BEDEILLE	1	1
BETCHAT	2	2
CAZAVET	2	2
CERIZOLS	1	1
ENGOMER	1	1
EYCHEIL	1	1
GAJAN	3	3
LACAVE	1	1
LE PORT	2	2
LESCURE	1	1
MASSAT	2	2
MAUVEZIN-DE-PRAT	1	1
MERCENAC	1	1
MONTARDIT	1	1
MONTELS	1	1
MONTJOIE-EN-COUSERANS	3	3
MOULIS	4	4
PRAT-BONREPAUX	1	1
RIMONT	1	1
SAINTE-CROIX-VOLVESTRE	3	3
SAINT-GIRONS	1	1
SAINT-LIZIER	1	1
SENTEIN	4	4
SOUEIX-ROGALLE	3	3
TOURTOUSE	1	1
	46	46

Répartition des filières installées et vérifiée par le SPANC lors des « Contrôle de Bonne Exécution » en 2022 :

Communes	Filière classique DTU 64.1	Filière agréée par filtre compact	Filière agréée par filtre planté	Filière agréée par Microstation (culture libre ou fixée)
ALOS	0	1	0	0
ARRIEN EN BETHMALE	0	0	1	0
AUCAZEIN	0	1	0	0
BEDEILLE	0	1	0	0
BETCHAT	0	1	0	1
CAZAVET	1	1	0	0
CERIZOLS	0	0	1	0
ENGOMER	0	1	0	0
EYCHEIL	0	1	0	0
GAJAN	0	2	1	0
LACAVE	0	0	1	0
LE PORT	0	2	0	0
LESCURE	0	1	0	0
MASSAT	0	1	1	0
MAUVEZIN-DE-PRAT	0	0	0	1
MERCENAC	0	0	0	1
MONTARDIT	0	0	0	1
MONTELS	1	0	0	0
MONTJOIE-EN-COUSERANS	0	2	0	1
MOULIS	0	2	0	2
PRAT-BONREPAUX	0	0	0	1
RIMONT	0	0	1	0
SAINTE-CROIX-VOLVESTRE	0	2	1	0
SAINT-GIRONS	0	1	0	0
SAINT-LIZIER	0	1	0	0
SENTEIN	0	2	2	0
SOUEIX-ROGALLE	0	2	1	0
TOURTOUSE	0	1	0	0
	2	26	10	8



5 - LE CONTROLE PERIODIQUE DE BON FONCTIONNEMENT ET D'ENTRETIEN

Le SPANC réalise la mission et obligation de base qui pesait précédemment sur la commune, à savoir le contrôle des installations existantes pour vérifier leur bon fonctionnement.

Ce contrôle s'effectue dans un cadre réglementaire défini par des arrêtés ministériels.

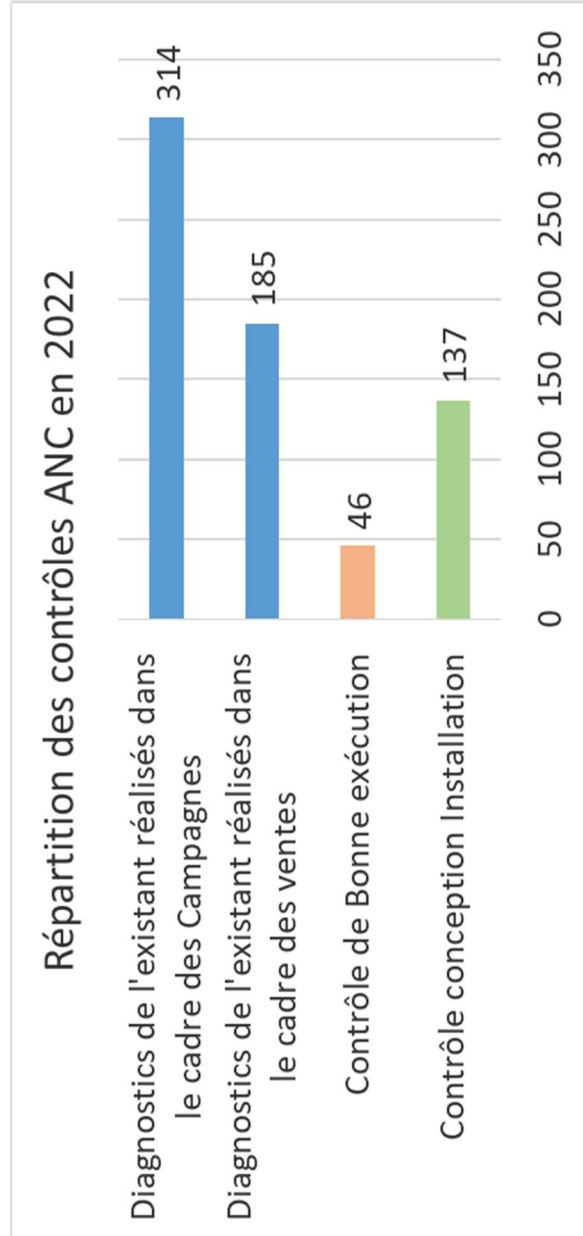
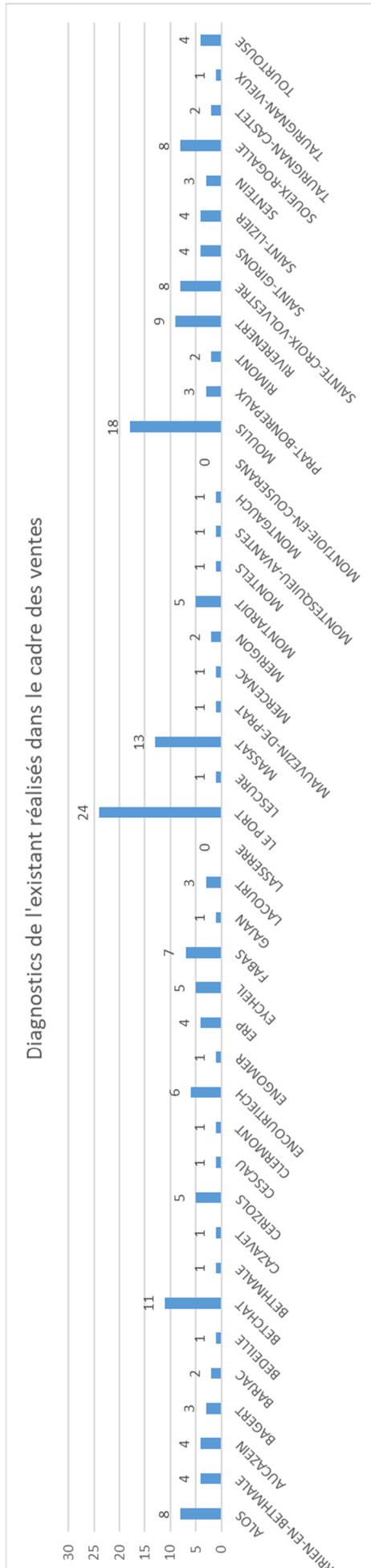
Il est important de rappeler que le SPANC n'a pas de pouvoir coercitif. Nous nous efforçons, outre notre rôle de contrôle, d'apporter le maximum de conseils et d'aides aux propriétaires de ces installations d'ANC.

Bilan d'activité sur l'année 2022

Nombre de « Diagnostic de l'existant » réalisés en 2022

Il a été réalisé un total de 185 diagnostics dans le cadre de ventes immobilières sur l'ensemble des communes du Service des Eaux.

communes	Diagnostics de l'existant réalisés dans le cadre des ventes	Diagnostics de l'existant réalisés dans le cadre des Campagnes	Total des diagnostics de l'existant
ALOS	8	0	8
ARRIEN-EN-BETHMALE	4	0	4
AUCAZEIN	4	0	4
BAGERT	3	0	3
BARJAC	2	0	2
BEDEILLE	1	0	1
BETCHAT	11	0	11
BETHMALE	1	0	1
CAZAVET	1	0	1
CERIZOLS	5	0	5
CESCAU	1	0	1
CLERMONT	1	2	3
ENCOURTIECH	6	0	6
ENGOMER	1	0	1
ERP	4	0	4
EYCHEIL	5	0	5
FABAS	7	0	7
GAJAN	1	0	1
LACOURT	3	0	3
LASSERRE	0	116	116
LE PORT	24	0	24
LESCURE	1	10	11
MASSAT	13	0	13
MAUVEZIN-DE-PRAT	1	0	1
MERCENAC	1	0	1
MERIGON	2	0	2
MONTARDIT	5	0	5
MONTELS	1	0	1
MONTESQUIEU-AVANTES	1	0	1
MONTGAUCH	1	0	1
MONTJOIE-EN-COUSERANS	0	186	186
MOULIS	18	0	18
PRAT-BONREPAUX	3	0	3
RIMONT	2	0	2
RIVERENERT	9	0	9
SAINTE-CROIX-VOLVESTRE	8	0	8
SAINT-GIRONS	4	0	4
SAINT-LIZIER	4	0	4
SENTEIN	3	0	3
SOUEIX-ROGALLE	8	0	8
TAURIGNAN-CASTET	2	0	2
TAURIGNAN-VIEUX	1	0	1
TOURTOUSE	4	0	4
TOTAL	185	314	499



Indicateur P301.3 : Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif.**Indicateur P301.3 : Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif : 56.3 %**

Commune	Installation non conforme présentant un risque pour la santé des personnes		Installation non conforme ne présentant pas un risque pour la santé des personnes		Absence de non-conformité		TOTAL
	Nombre d'installation	Pourcentage	Nombre d'installation	Pourcentage	Nombre d'installation	Pourcentage	
ALOS	136	66,0%	41	19,9%	29	14,1%	206
ARRIEN-EN-BETHMALE	11	84,6%	0	0,0%	2	15,4%	13
AUCAZEIN	6	42,9%	4	28,6%	4	28,6%	14
BAGERT	16	39,0%	20	48,8%	5	12,2%	41
BARJAC	14	58,3%	6	25,0%	4	16,7%	24
BEDEILLE	20	40,0%	22	44,0%	8	16,0%	50
BETCHAT	122	48,6%	80	31,9%	49	19,5%	251
BETHMALE	13	56,5%	2	8,7%	8	34,8%	23
CAUMONT	6	16,7%	24	66,7%	6	16,7%	36
CAZAVET	85	58,6%	39	26,9%	21	14,5%	145
CERIZOLS	48	52,2%	26	28,3%	18	19,6%	92
CESCAU	3	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	3
CLERMONT	33	61,1%	8	14,8%	13	24,1%	54
CONTRAZY	21	47,7%	14	31,8%	9	20,5%	44
ENCOURTIECH	28	48,3%	24	41,4%	6	10,3%	58
ENGOMER	18	69,2%	3	11,5%	5	19,2%	26
ERP	36	35,3%	48	47,1%	18	17,6%	102
EYCHEIL	40	47,6%	25	29,8%	19	22,6%	84
FABAS	65	43,6%	57	38,3%	27	18,1%	149
GAJAN	16	16,5%	43	44,3%	38	39,2%	97
LACAVE	8	42,1%	6	31,6%	5	26,3%	19
LACOURT	144	61,5%	62	26,5%	28	12,0%	234
LASSERRE	79	55,6%	37	26,1%	26	18,3%	142
LE PORT	31	60,8%	14	27,5%	6	11,8%	51
LESCURE	54	21,5%	126	50,2%	71	28,3%	251
LORP-SENTARAILLE	34	13,4%	158	62,5%	61	24,1%	253
MAUVEZIN-DE-PRAT	15	34,1%	17	38,6%	12	27,3%	44
MASSAT	29	52,7%	15	27,3%	11	20,0%	55
MAUVEZIN-DE-SAINTE-CROIX	8	27,6%	15	51,7%	6	20,7%	29
MERCENAC	66	50,0%	40	30,3%	26	19,7%	132
MERIGON	27	37,5%	31	43,1%	14	19,4%	72
MONTAGAGNE	2	66,7%	1	33,3%	0	0,0%	3
MONTARDIT	57	44,9%	37	29,1%	33	26,0%	127
MONTEGUT-EN-COUSERANS	13	31,0%	19	45,2%	10	23,8%	42
MONTELS	10	66,7%	1	6,7%	4	26,7%	15
MONTESQUIEU-AVANTES	55	45,5%	46	38,0%	20	16,5%	121
MONTGAUCH	44	54,3%	23	28,4%	14	17,3%	81
MONTJOIE-EN-COUSERANS	199	43,4%	132	28,8%	127	27,7%	458
MOULIS	183	40,4%	199	43,9%	71	15,7%	453
PRAT-BONREPAUX	33	28,0%	63	53,4%	22	18,6%	118
RIMONT	70	39,8%	64	36,4%	42	23,9%	176
RIVERNERT	112	48,7%	81	35,2%	37	16,1%	230
SAINTE-CROIX-VOLVESTRE	141	46,4%	92	30,3%	71	23,4%	304
SAINT-GIRONS	65	28,4%	125	54,6%	39	17,0%	229
SAINT-LIZIER	64	48,9%	56	42,7%	11	8,4%	131
SENTEIN	15	60,0%	3	12,0%	7	28,0%	25
SOUEIX-ROGALLE	195	48,9%	150	37,6%	54	13,5%	399
TAURIGNAN-CASTET	39	60,9%	8	12,5%	17	26,6%	64
TAURIGNAN-VIEUX	62	48,1%	35	27,1%	32	24,8%	129
TOURTOUSE	42	34,1%	55	44,7%	26	21,1%	123
Total	2633	43,7%	2197	36,5%	1192	19,8%	6022

6 – BILAN DES ACTIONS DE SENSIBILISATION, INFORMATION/COMMUNICATION

- CHARTRE POUR UN ENTRETIEN DE QUALITE

En juillet 2015 une « Charte pour un entretien de qualité des installations d'assainissement non collectif sur le Service des Eaux du Couserans » a été signée en association avec les hydrocureurs souhaitant adhérer à cette charte.

La charte constitue un guide de bonnes pratiques des acteurs de l'assainissement non collectif et formalise l'engagement de chacun. Elle est établie sur la base d'un socle réglementaire incontournable. En accord avec les vidangeurs, le Service des Eaux du Couserans récupère les bons de vidanges sur les opérations menées sur ses communes adhérentes et les archivent dans le dossier de l'abonné correspondant.

Miquel SARL	4 place du Baléjou 09 200 Saint-Girons	05 34 09 04 72 vidange.miquel@wanadoo.fr
Vidange Charouveau	69 Ter rue Jacquard 09300 Lavelanet	05 61 01 28 04 gestion@charouveau.fr
Metge Vidange	27 rue Aristide Berges 31270 Cugnaux	05 61 56 23 96 p.ferrier@metge-vidanges.com
AS Couserans Pompage	Périsses 09190 Lorp-Sentaraille	06 72 66 34 36 ascouseranspompage@hotmail.com
Star Multiservices	36 rue des Eglantines 31130 Balma	06 60 48 82 85 contact@starmultiservices.fr

7 - ACTIVITE ANNEXE : INSTRUCTION DES DOSSIERS D'URBANISME

Le SPANC est également en charge de l'instruction des documents d'urbanisme concernant les possibilités d'alimentation en eau potable et les possibilités en matière d'assainissement, une activité en forte hausse. Dans le tableau ci-dessous sont comptés : Certificat d'Urbanisme, Déclaration Préalable, Permis d'Aménager, Permis de construire en Assainissement Collectif.

Communes	Nombre de réponses données
ALOS	5
ANTRAS	3
ARRIEN-EN-BETHMALE	11
AUCAZEIN	3
BARJAC	1
BEDEILLE	3
BETCHAT	7
BETHMALE	6
CAUMONT	11
CAZAVET	6
CERIZOLS	1
CESCAU	2
ENCOURTIECH	4
ENGOMER	4
ERP	4
EYCHEIL	5
FABAS	9
GAJAN	9
LACAVE	1
LACOURT	2
LASSERRE	4
LE PORT	6
LESCURE	5
LORP-SENTARAILLE	9
MASSAT	5
MAUVEZIN-DE-PRAT	3
MERCENAC	4
MERIGON	1
MONTAGAGNE	3
MONTARDIT	3
MONTEGUT-EN-COUSERANS	1
MONTELS	2
MONTESQUIEU-AVANTES	1
MONTGAUCH	2
MONTJOIE-EN-COUSERANS	27
MOULIS	15
PRAT-BONREPAUX	11
RIMONT	9
RIVERENERT	7
SAINTE-CROIX-VOLVESTRE	12
SAINT-GIRONS	71
SAINT-LIZIER	11
SENTEIN	5
TAURIGNAN-CASTET	3
TAURIGNAN-VIEUX	7
Total	324

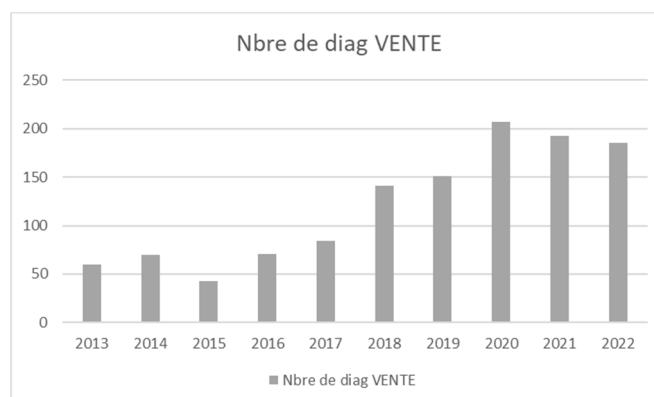
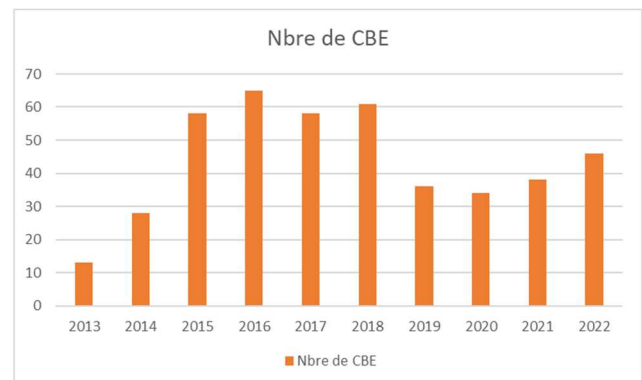
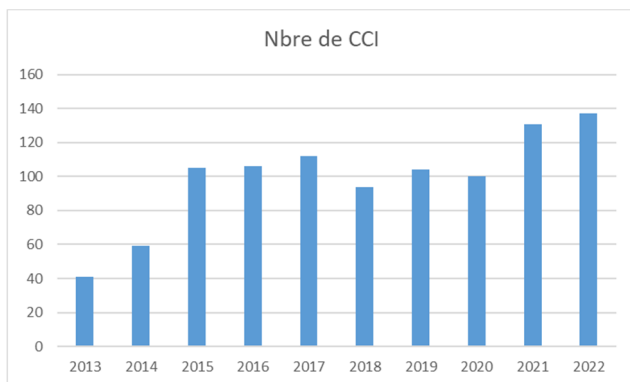
Soit un total de 324 dossiers sur les 51 communes adhérentes au Service des Eaux du Couserans, prestations réalisées sans redevance compensatoire.

A titre d'information, le travail pour l'instruction des Permis de Construire en Assainissement Non Collectif correspondent à l'instruction d'un Contrôle de Conception et d'Implantation, prestation dont le montant de la redevance correspond à celle d'un CCI.

AVIS'AU est une plateforme de réception et de traitement des demandes d'avis relatif aux autorisations d'urbanisme. Elle a été mise en place fin 2022. Toutes nos réponses des communes dépendantes du service instructeur, le SDIAU, seront déposées en 2023 sur cette plateforme.

Evolution de l'activité du service du SPANC

	Nbre de CCI	Nbre de CBE	Nbre de diag VENTE
2013	41	13	60
2014	59	28	70
2015	105	58	43
2016	106	65	71
2017	112	58	84
2018	94	61	141
2019	104	36	151
2020	100	34	207
2021	131	38	193
2022	137	46	185



B – LES INDICATEURS FINANCIERS

1- LA TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL :

Installation nouvelle :

- Contrôle de conception et d'implantation (CCI) **110 € HT**
- Contrôle de bonne exécution (CBE) **60 € HT**

Soit un total de 170 € HT

Installation existante :

- Contrôle diagnostic des installations existantes à la demande (ventes...) **130 € HT**
- Contrôle périodique de bon fonctionnement des installations existantes :
Abonnement de 13 € HT/an, soit **104€ HT sur 8 ans**, qui est la périodicité choisie pour ces contrôles, prélevé sur les factures d'eau, et un coût ponctuel pour les non-abonnés de **130€ HT**

PARTIE 5 : CONCLUSION

EAU POTABLE

L'année 2022 a été particulièrement marquante sur un plan météorologique, avec un contraste prégnant sur une même année.

L'année a débuté avec des pluies particulièrement intenses et des inondations marquantes le 9 et 10 Janvier 2022 sur le bassin versant du Salat qui a atteint le débit de 620 m³/s à la station de mesure de Saint Lizier. Il n'avait pas été constaté d'aussi fortes crues depuis 1977. De manière globale, les aquifères étaient à un bon niveau au printemps 2022.

Puis l'été a connu plusieurs épisodes caniculaires qui se sont succédés et la pluviométrie a été très faible, ce qui a mené à une situation de sécheresse estivale mais aussi hivernale.

Cette sécheresse a été particulièrement sévère en zone de montagne qui connaît traditionnellement une pluviométrie beaucoup plus soutenue.

Des tensions sur le plan quantitatif sont apparues au moment des plus fortes fréquentations et donc de la plus forte demande sur le réseau d'eau potable.

L'année 2022 aura remis en question certaines fausses certitudes qui assénaient que les zones de montagne ne manqueraient jamais d'eau. En plusieurs endroits, cela n'a pas été le cas en 2022.

Des modifications structurelles sont d'ores et déjà programmées sur plusieurs unités de distribution touchées en 2022 pour pouvoir mieux traverser ces périodes climatiques qui pourront très vraisemblablement se reproduire.

Des réflexions sont également en cours pour soulager le réseau d'eau potable des consommations non alimentaires lors des périodes de tension. Cela passera par une sensibilisation de la population pour être très réactive en cas de restriction, qui est précisée, à chaque reprise, par arrêté préfectoral (arrosage des pelouses, lavage des voitures...etc). En 2022, des incivilités relatives au gaspillage de l'eau ont été constatées en période de sécheresse, en particulier sur les zones qui ont connu des manques d'eau, ce qui a été d'autant plus pénalisant. Au demeurant, beaucoup d'autres personnes ont fait de réels efforts pour réduire leur consommation en période de tension et nous souhaitons ici saluer ces comportements.

Un recensement des anciennes sources ou puits a été proposé aux communes. Tout d'abord pour ne pas perdre cette mémoire qui pourrait s'éteindre au fil des générations, puis pour pouvoir éventuellement servir à des fins non alimentaires pour soulager le réseau d'eau potable lors de période de sécheresse.

Sur un plan qualitatif, le bilan des analyses bactériologiques réalisées dans le cadre du contrôle sanitaire est positif avec 97.5% d'analyses conformes (en amélioration par rapport à 2021). Les travaux de rationalisation des ressources et le suivi de l'entretien des captages et traitement en sont les principales raisons.

Les volumes consommés paradoxalement en baisse par rapport à 2021.

En effet, il y a eu tout d'abord un effet de rattrapage COVID : la période COVID qui a débuté en Mars 2020, nous a contraint à établir des estimatifs de volumes consommés pour l'année 2020 (limitation des contacts du releveur) et ces estimatifs sont souvent prudents, c'est -à-dire minorants. Aussi lorsque les relèves réelles ont pu être réalisées en 2021, il y a eu un effet « rattrapage » de cette sous-évaluation en 2020. Sur aspect les volumes de l'année 2022 reviennent sur des bases de relève normales.

Par ailleurs, les fortes chaleurs de 2022 ont conduit à de très fortes consommations.

Au global, les volumes influés par ces 2 raisons sont constatés à la baisse, mais retrouve des valeurs cohérentes avec la période avant COVID.

La tendance de fond reste une tendance à la baisse des consommations sur plusieurs années, qui, outre les phénomènes météo ponctuels, peut s'expliquer par le développement d'appareils électroménagers moins consommateurs en eau et par la vigilance grandissante des abonnés sur leur consommation d'eau, soit par conviction environnementale, soit par précaution pécuniaire.

En matière d'investissement, l'enjeu principal, sur une structure dans un contexte rural et montagnard, reste la gestion patrimoniale avec le renouvellement des réseaux, qui pour beaucoup ont été posés dans la période d'après-guerre avec une large part de financement de l'Etat.

En 2022, l'effort a été poursuivi avec des travaux portant sur près de 7 000 m de réseau (74 km en 5 ans), ce qui nous conduit à un taux de renouvellement de réseau de 1.32% sur une période lissée de 5 ans, et qui nous place largement au-dessus des moyennes nationales et souligne que notre effort s'installe dans la durée.

Cette gestion patrimoniale, essentielle pour notre avenir, reste à maintenir sur les années futures pour rentrer dans un cycle de renouvellement perpétuel.

Il est à souligner que le Service des Eaux du Couserans a bénéficié du plan France Relance à l'issue de la période COVID. Ce plan, porté par l'agence de l'Eau, a aidé plusieurs dossiers de travaux de renouvellement de réseau avec des financements à hauteur de 30 %. Ce plan France Relance a été financé notamment par l'Etat français et par l'Union Européenne.

Sur un plan programmation, un travail de réflexion a été poursuivi en 2022 pour définir un cadre assurant à la fois visibilité et équité de traitement des communes sur l'ensemble du territoire. Des critères ont été élaborés et des indicateurs ont été construits pour quantifier les différents critères.

L'endettement du service reste faible (103 € par abonné) et sa capacité de désendettement très bonne (inférieure à 2 ans).

En 2022, la convergence tarifaire s'est poursuivie avec les 11 communes qui ont intégré le service en 2018.

L'équilibre financier du Service est favorable pour pouvoir soutenir une politique de gestion patrimoniale sur l'ensemble du territoire.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les inondations de Janvier 2022 ont été impressionnantes et ont submergés nombre de nos ouvrages d'assainissement. Fort heureusement, nous n'avons pas eu de dégâts notables à déplorer sur nos installations d'assainissement.

Globalement nos résultats d'autosurveillance sont bons. Il y a toutefois plusieurs points de vigilance et d'améliorations.

Tout d'abord l'introduction d'eau claire parasite et notamment d'eaux pluviales reste un sujet impactant en France de manière générale et en particulier sur nos installations. En effet, les réseaux sont très majoritairement construits sur un principe séparatif, mais des introductions d'eaux pluviales sont malheureusement constatées dans les réseaux d'eaux usées. Ce défaut conduit à générer des débordements des réseaux d'assainissement mais aussi des dysfonctionnements sur les stations de traitement des eaux usées qui ne sont pas conçues pour traiter de tels flux.

Ce point a été mesuré et mis en avant par le diagnostic effectué sur le système d'assainissement de Saint Lizier qui regroupe la zone agglomérée de Saint Girons, Saint Lizier, Lorp, Eycheil, Gajan, une partie de Montjoie et dont les effluents sont traités sur la station de Saint Lizier.

Une réflexion est en cours travailler sur le réseau pluvial qui a des interfaces avec le réseau d'assainissement en concertation avec les communes. La réflexion porte sur une étude groupée à ces communes pour mener un diagnostic de leur réseau pluvial, de façon à ce qu'elles puissent orienter leur choix d'investissements sur le pluvial.

Outre le bénéfice direct pour les communes dans le fonctionnement de leur réseau pluvial, ce travail aura indirectement des effets positifs sur le fonctionnement du réseau d'assainissement des eaux usées, en collectant une bonne partie des eaux qui rejoignent le réseau des eaux usées par défaut.

Des diagnostics sur les réseaux d'assainissement ont également été lancés sur Prat, Rimont et Massat.

Le Service des Eaux du Couserans dispose d'un schéma directeur d'assainissement qui permet de hiérarchiser les investissements selon une clé de choix objective et partagée avec les partenaires institutionnels. Le schéma directeur se base sur les zonages d'assainissement établis sur chaque commune.

La clé de choix s'appuie sur 5 paramètres : l'aspect salubrité publique, l'aspect environnemental, le coût, les possibilités des parcelles à pouvoir être dotées d'assainissement collectif, les perspectives de développement d'urbanismes exprimées par la commune. Ces 5 paramètres sont pondérés et la liste ci-dessus présente les paramètres dans l'ordre de pondération décroissant. Ce choix de pondération avait fait l'objet d'un vote en 2011 et d'une validation de tous les partenaires institutionnels.

Une première phase regroupant les 5 premiers projets est en voie d'achèvement avec les travaux d'assainissement sur le village de Bethmale, dont les installations sont opérationnelles en 2022.

La seconde phase qui regroupe 3 villages (Lacourt, Montjoie et Bonrepaux) a été lancée avec les études de maîtrise d'œuvre. Un point d'attention particulier a été porté sur la coordination avec les communes de façon à entreprendre tous les travaux de manières conjointes (réseaux secs et humides, voirie et accessibilité) de façon à réduire les nuisances aux riverains mais aussi optimiser les dépenses de deniers publics.

Les travaux d'assainissement sur la commune de Lasserre ont également été amorcés avec comme objectif principal la coordination des travaux.

Les zonages des communes d'Engomer et de Le Port vont être respectivement modifiés et achevés.

Sur un plan quantitatif, à périmètre constant, les volumes facturés en assainissement en 2022 sont en baisse par rapport à 2021, mais retrouve des niveaux avant COVID.

La tendance structurelle reste à la baisse des assiettes sur plus de 10 ans.

Sur un plan qualitatif, les eaux traitées sont globalement de bonne qualité et respectent les normes de rejet, même si l'introduction d'eau de pluie perturbe les performances des systèmes.

Des investissements réguliers sont aussi réalisés sur nos stations, avec des renouvellements d'équipements et des réflexions sont menées pour optimiser les ouvrages.

Il est à noter que la réponse aux demandes d'urbanisme (permis de construire, CU, certificats de raccordement) occupe une place de plus importante en terme de temps dévolu à ces tâches.

Le coût du service reste globalement supérieur au coût moyen de l'assainissement sur le bassin Adour-Garonne.

Sur un plan financier, les investissements planifiés par l'intermédiaire du schéma directeur vont engendrer de lourdes dépenses. Le Service dispose d'une bonne assise financière qui va lui permettre de réaliser ces travaux planifiés.

L'endettement existant reste faible par ailleurs (51 € par abonné). La capacité de désendettement est très bonne (inférieure à 1 an).

ASSAINISSEMENT AUTONOME

Le Service Public d'Assainissement Collectif (SPANC) du Service des Eaux du Couserans intervient pour un parc d'environ 7800 installations.

Le service poursuit sa mission sur le contrôle des installations neuves et le contrôle de l'existant.

Il est à rappeler que le SPANC n'a pas de pouvoir de Police (salubrité publique) qui reste détenu par le Maire. Nos techniciens interviennent en appui des communes avec un rôle technique de conseil en facilitant la médiation.

Le service intervient aussi sur les documents d'urbanisme (Certificat d'Urbanisme, déclaration de Travaux...), bien que cette activité ne soit pas rémunérée pour le Service.

Le contrôle sur les installations neuves reste sur un rythme supérieur à 2020 (qui était déjà en nette hausse par rapport aux années précédentes), avec 137 CCI (100 en 2020) et 46 CBE (34 en 2020).

En 2022, 499 diagnostics d'installations existantes ont été réalisés, dont 185 dans le cadre de vente de biens immobiliers.

Le taux de conformité des installations d'ANC est de 56.3%, ce qui signifie que 43.7 % des installations sont classées comme présentant un risque pour la santé des personnes ou l'environnement.

En 2022, une réflexion a été engagée pour améliorer le taux de conformité des installations ANC, notamment dans le cadre de vente où la Loi indique que pour les installations présentant un risque pour la santé des personnes ou l'environnement, les nouveaux acheteurs disposent d'un an pour réaliser les travaux. Or, force est cependant de constater qu'une grande part des nouveaux acheteurs ne respectent pas cette obligation alors même que le prix d'achat du bien a souvent été négocié à la baisse pour prendre en compte cette non-conformité sur le bien.

A cet effet notamment et sur plusieurs autres domaines, en 2021, le règlement de service du service de l'assainissement non collectif a été complètement rebâti et voté en Conseil communautaire pour une application sur toutes les communes qui le compose.

Outre ses missions obligatoires, le Service poursuit des actions de soutien de bon entretien des installations avec une démarche novatrice de charte ouverte aux entreprises de vidange qui peut mener à une optimisation intéressante des tarifs pour les particuliers.

Site internet

Notre site internet <http://www.eauxducouserans.com/> a été lancé en 2016.

Il apparaît très bien référencé sur les moteurs de recherche. Il permet de trouver grand nombre d'informations facilitant notamment les démarches administratives.

CONCLUSION GENERALE

En synthèse, les actions du Service des Eaux du Couserans sont structurées de la manière suivante :

Sur l'eau potable, 2 axes principaux se dégagent, l'un sur la qualité, l'autre sur la gestion patrimoniale. Maintenant que les 5 stations structurantes ont été complètement rénovées, la qualité se tourne désormais vers les petites ressources, avec des actions comme la mise en place des périmètres de protection, la rationalisation des ressources ou les dispositifs de désinfection. La démarche PGSSE (Plan de Gestion de Sécurité Sanitaire de l'Eau potable) qui est une méthodologie préventive dans laquelle s'oriente le Service de Eaux du Couserans illustre bien cette volonté de prévention et d'anticipation sur la qualité de l'Eau.

Le second axe est la gestion patrimoniale, avec l'énorme enjeu que représente le renouvellement des réseaux constituant un effort, déjà engagé, qui doit s'inscrire dans le temps, mais aussi avec la réhabilitation des ouvrages tels que les réservoirs.

Concernant l'assainissement collectif, le schéma directeur se base sur des règles objectives et partagées. Il ordonnance les projets, avec d'une part la création de réseaux d'assainissement pour les communes non dotées et d'autre part, les investissements sur les ouvrages et réseaux existants.

Relativement à l'assainissement non collectif, l'enjeu est de maintenir un service de qualité répondant aux obligations réglementaires et en facilitant l'entretien et les démarches de nos abonnés équipés d'ANC.

Au sein de la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées, le Service des Eaux du Couserans, bâti sur des bases financières saines, peut poursuivre d'offrir un service public de qualité et efficient, en s'appuyant sur la compétence et de l'implication de ses agents, tout en restant proche des préoccupations des communes.

ANNEXE N° 1 : Comparaison entre les tarifs du Service et les tarifs moyens en France

	Tarif 2018 Base de consommation annuelle 120 m3	
	Prix TTC de l'eau potable	Prix TTC de l'assainissement
Service des Eaux du Couserans	2,20 €	2,49 €
Moyenne France données SISPEA	2,05 €	2,03 €

ANNEXE N° 2 : Factures types pour une consommation de 120 m³ : service de l'eau

Année 2021			
EAU	Rubriques	Coût unitaire	Coût pour 120 m3
	<u>Service de l'eau :</u>		
	<i>Abonnement eau :</i>	79	79,00 €
	<i>Consommation eau :</i>	1,04	124,80 €
	<u>Prélèvements obligatoires :</u>		
	<i>Préservation des ressources :</i>	0,16	19,20 €
	<i>Redevance Pollution :</i>	0,33	39,60 €
	TOTAL hors taxes		262,60 €
	TVA : 5,5 %		14,44 €
	TOTAL TTC		277,04 €uros

Année 2022			
EAU	Rubriques	Coût unitaire	Coût pour 120 m3
	<u>Service de l'eau :</u>		
	<i>Abonnement eau :</i>	87	87,00 €
	<i>Consommation eau :</i>	1,09	130,80 €
	<u>Prélèvements obligatoires :</u>		
	<i>Préservation des ressources :</i>	0,17	20,40 €
	<i>Redevance Pollution :</i>	0,33	39,60 €
	TOTAL hors taxes		277,80 €
	TVA : 5,5 %		15,28 €
	TOTAL TTC		293,08 €uros

ANNEXE N° 3 : Factures types pour une consommation de 120 m³ : eau + assainissement

Année 2021	Rubriques	Coût unitaire	Coût pour 120 m ³
<u>EAU + ASSAINISSEMENT</u>	Service de l'eau :		
	<i>Abonnement eau :</i>	79	79,00 €*
	<i>Consommation eau :</i>	1,04	124,80 €*
	Service de l'assainissement :		
	<i>Abonnement assainissement :</i>	68	68,00 €
	<i>Consommation assainissement :</i>	1,45	174,00 €
	Prélèvements obligatoires :		
	Pollution	0,33	39,60 €*
	Collecte	0,250	30,00 €
	<i>Préservation des ressources :</i>	0,16	19,20 €*
	TOTAL hors taxes		534,60 €
	TVA : 5,5 %*		14,44 €
	TVA : 10 %		27,20 €
TOTAL TTC		576,24 €uros	

Année 2022	Rubriques	Coût unitaire	Coût pour 120 m ³
<u>EAU + ASSAINISSEMENT</u>	Service de l'eau :		
	<i>Abonnement eau :</i>	87	87,00 €*
	<i>Consommation eau :</i>	1,09	130,80 €*
	Service de l'assainissement :		
	<i>Abonnement assainissement :</i>	71	71,00 €
	<i>Consommation assainissement :</i>	1,51	181,20 €
	Prélèvements obligatoires :		
	Pollution	0,33	39,60 €*
	Collecte	0,250	30,00 €
	<i>Préservation des ressources :</i>	0,17	20,40 €*
	TOTAL hors taxes		560,00 €
	TVA : 5,5 %*		15,28 €
	TVA : 10 %		28,22 €
TOTAL TTC		603,50 €uros	

ANNEXE N° 4 : Etat de la dette 2022 – service de l'eau potable

Obtention	Désignation	Prêteur	Capital Origine	Capital restant au 01/01	Capital restant au 31/12	Annuité Capital	Annuité Intérêts	ICNE	Annuité Total
10/06/2009	CREDIT AGRICOLE CA2009P085Q9014PR	CREDIT AGRICOLE SUD MEDITERRANEE	200 000,00 €	36 666,83 €	23 333,51 €	13 333,32 €	1 425,00 €	61,25 €	14 758,32 €
16/06/2016	Caisse Dépôts Réseaux Fuites - N°1366830	CAISSE DEPOTS CONSIGNATIONS	700 000,00 €	579 141,50 €	553 923,02 €	25 218,48 €	8 103,56 €	1 947,85 €	33 322,04 €
16/06/2016	Caisse Dépôts Réseaux Fuites - N°1366829	CAISSE DEPOTS CONSIGNATIONS	700 000,00 €	560 000,00 €	532 000,00 €	28 000,00 €	8 177,98 €	1 893,92 €	36 177,98 €
16/06/2016	Caisse Dépôts Reconstruction Station AEP - N°1366828	CAISSE DEPOTS CONSIGNATIONS	187 500,00 €	155 195,52 €	148 450,88 €	6 744,64 €	2 201,84 €	529,28 €	8 946,48 €
16/06/2016	Caisse Dépôts Reconstruction Station AEP - N°1366827	CAISSE DEPOTS CONSIGNATIONS	187 500,00 €	150 000,00 €	142 500,00 €	7 500,00 €	2 190,54 €	958,97 €	9 690,54 €
31/12/2017	Reprise Emprunt Eau Potable Le-Port Interconnexion Réseaux	CAISSE D'EPARGNE MIDI PYRENEES	47 746,58 €	10 284,00 €	- €	10 284,00 €	396,04 €	- €	10 680,04 €
31/12/2017	Reprise Emprunt Eau Potable Erp	CAISSE D'EPARGNE MIDI PYRENEES	7 777,54 €	1 654,97 €	- €	1 654,97 €	53,01 €	- €	1 707,98 €
31/12/2017	Reprise Emprunt Eau Potable Massat Distribution Cuves	CAISSE D'EPARGNE MIDI PYRENEES	31 080,09 €	27 217,99 €	26 109,80 €	1 108,19 €	1 509,25 €	106,17 €	2 617,44 €
31/12/2017	Reprise Emprunt Eau Potable Sentein Cabanne Urets	CAISSE D'EPARGNE MIDI PYRENEES	15 047,70 €	11 083,71 €	10 052,78 €	1 030,93 €	170,11 €	38,18 €	1 201,04 €
31/12/2017	Reprise Emprunt Eau Potable Massat Bernède Réservoir	Société CRCAM échéances prêts	30 874,52 €	22 913,21 €	20 730,27 €	2 182,94 €	870,70 €	505,47 €	3 053,64 €
31/12/2017	Reprise Emprunt Eau Potable Massat Bernède Réseau	Société CRCAM échéances prêts	44 038,46 €	32 385,80 €	29 151,50 €	3 234,30 €	1 325,30 €	278,76 €	4 559,60 €
10/01/2018	Reprise Emprunt Eau Potable Massat Bezole	Société CRCAM échéances prêts	53 791,06 €	48 638,76 €	47 177,29 €	1 461,47 €	2 476,97 €	141,73 €	3 938,44 €
10/01/2018	Reprise Emprunt Eau Potable Massat AEP	Société CRCAM échéances prêts	51 395,47 €	41 728,46 €	39 022,49 €	2 705,97 €	1 898,75 €	106,20 €	4 604,72 €
10/01/2018	Reprise Emprunt Eau Potable Massat Rachat Court Terme	Société CRCAM échéances prêts	16 063,55 €	5 881,52 €	3 012,06 €	2 869,46 €	292,31 €	112,28 €	3 161,77 €
			2 272 814,97 €	1 682 792,27 €	1 575 463,60 €	107 328,67 €	31 091,36 €	6 680,06 €	138 420,03 €

ANNEXE N° 5 : Etat de la dette 2022 – service de l’assainissement

Obtention	Désignation	Prêteur	Capital Origine	Capital restant au 01/01	Capital restant au 31/12	Annuité Capital	Annuité Intérêts	ICNE	Annuité Total
31/12/2017	Reprise Emprunt Assainissement Sentein STEP	CAISSE D'EPARGNE MIDI PYRENEES	31 609,53 €	21 724,17 €	18 989,03 €	2 735,14 €	853,14 €	121,70 €	3 588,28 €
31/12/2017	Reprise Emprunt Assainissement Cescau Réseau Transfert	CAISSE D'EPARGNE MIDI PYRENEES	67 379,78 €	48 627,07 €	43 416,98 €	5 210,09 €	2 120,14 €	1 803,59 €	7 330,23 €
31/12/2017	Reprise Emprunt Assainissement Massat Maison Santé CA	Société CRCAM échéances prêts	27 386,07 €	22 321,86 €	20 966,66 €	1 355,20 €	599,96 €	129,73 €	1 955,16 €
01/01/2018	Reprise Emprunt Assainissement Massat STEP	Etablissement CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	297 534,32 €	265 584,40 €	257 596,92 €	7 987,48 €	5 522,25 €	636,87 €	13 509,73 €
01/03/2007	ADOUR 2007 120 09 5198 02	AGENCE ADOUR GARONNE	13 131,30 €	875,42 €	- €	875,42 €	- €	- €	875,42 €
01/10/2007	ADOUR 2007 120 09 5198 01	AGENCE ADOUR GARONNE	30 639,70 €	2 042,74 €	- €	2 042,74 €	- €	- €	2 042,74 €
			467 680,70 €	361 175,66 €	340 969,59 €	20 206,07 €	9 095,49 €	2 691,89 €	29 301,56 €

ANNEXE N° 6 : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques (P101.1 & P102.1)

Installation			Pop / Débit (1)	Paramètres microbiologiques		Paramètres physico-chimiques	
Code	Libellé	Type		Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes
34	MONTARNA	CAP	1	1		1	
41	GOUTTE ROUGE	CAP	16	1		1	
57	SOURCE DU PLAT	CAP	14	1		1	
261	COUME LARA	CAP	5	1		1	
412	PRISES D'EAU INF SUP BOULAT	CAP	110	2		4	
419	SAUT DE L'ISARD (BOATES)	CAP	1	1		1	
546	LA PEYREGUDE	CAP	1	1		1	
592	SOURCE DE LADOUX	CAP	2246	1		1	
1898	LA CILLERE	CAP	2	1		1	
2115	CAYCHOUNET	CAP	2	1		1	
1754	RILLE (PICHE)	MCA	1060	2		4	
1755	SENGOUAGNECH	MCA	3013	3		8	
2029	LASTOUASSES	MCA	240	1		1	
2152	MELANGE LAS PIENS	MCA	30	1		1	
3784	SCES BOIS ROUGE-EYLIE HT	MCA	2	1	1	1	
1499	USINE EAU POTABLE RILLE	TTP	1100	5		5	
1511	USINE EAU POTABLE LA TOURASSE	TTP	1250	5		5	
1512	USINE PRODUCTION SENGOUAGNET	TTP	3013	6		6	
1521	PRODUCTION DE MASSAT	TTP	110	2		2	
1529	UV GOUTTE ROUGE MONTELS	TTP	16	2		2	1
1545	USINE PRODUCTION LADOUX	TTP	2246	5		5	
1546	USINE LASTOUASSES	TTP	240	2		2	
1563	UV DE AURAC SERRES HT SEGOUGE	TTP	10	2		2	
2035	UV ROGALLE	TTP	25	2		2	1
2066	UV PRODUCTION MOULIS VILLAGE	TTP	120	2		2	
3333	PRODUCTION ARRIEN VILLARGEIN	TTP	14	2		2	
3368	PRODUCTION SENTEIN VILLAGE	TTP	20	2		2	
3369	PRODUCTION DU PONT	TTP	1	1		1	
3371	PRODUCTION CESCAU	TTP	14	2		2	
3379	PRODUCTION FREYCHENDECH	TTP	5	1		1	
3380	PRODUCTION D'ANGLADE	TTP	1	1		1	
3381	PRODUCTION DE L'ASPE	TTP	2	1		1	
3382	PRODUCTION MOURERE ROUGE	TTP	5	1		1	
3388	PRODUCTION DE SOUEL	TTP	2	1		1	
3389	PRODUCTION JOS	TTP	1	1		1	
3391	PRODUCTION COL DE ROUX	TTP	3	1		1	
3392	PRODUCTION PLAYRAS	TTP	4	1		1	
3400	PRODUCTION LA PARADE	TTP	1	1		1	
3403	PRODUCTION EYLIE BAS	TTP	2	1		1	
3404	PRODUCTION EYLIE HAUT	TTP	3	1		1	1
3418	PRODUCTION BORDES D'ALAS	TTP	1	1		1	
3419	PRODUCTION ROUZES	TTP	1	1		1	
3421	PRODUCTION D'AUCAZEIN	TTP	13	2		2	
3443	PRODUCTION D'ANTRAS	TTP	12	2		2	
3445	PRODUCTION D'ARET	TTP	8	1		1	
3446	PRODUCTION TOURNAC	TTP	10	1		1	
3447	PRODUCTION ECARTS DE TOURNAC	TTP	2	1		1	

Installation			Pop / Débit (1)	Paramètres microbiologiques		Paramètres physico-chimiques	
Code	Libellé	Type		Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes
3481	PRODUCTION LA RIVIERE	TTP	3	1		1	
3482	PRODUCTION LA PAUSE	TTP	14	2		2	
3483	PRODUCTION MONTARNA	TTP	1	1		1	
3484	PRODUCTION LA LAUZERE	TTP	1	1		1	
3486	PRODUCTION LA CILLERE	TTP	2	1		1	
3488	PRODUCTION NESTRI	TTP	2	1		1	
3489	PRODUCTION ARTIGUENARD	TTP	2	1		1	
3521	PRODUCTION D'ARAUX	TTP	1	1		1	
3526	PRODUCTION SERRELONGUE ERP	TTP	12	2		2	
3528	PRODUCTION DES CLOTS LASTES	TTP	4	1		1	
3545	PRODUCTION SEGOUGE LE PEY	TTP	1	1		1	
3546	PRODUCTION BOURDENAC	TTP	1	1		1	
3547	PRODUCTION DE COUMELEGE	TTP	1	1		1	
3567	PRODUCTION COULIA MOUREOU	TTP	2	1		1	
3570	PRODUCTION PEYREGUDE	TTP	1	1		1	
3573	PRODUCTION CAROL	TTP	15	2		2	1
3574	PRODUCTION GOUTTE DE BOURILLOU	TTP	7	1		1	
3615	PRODUCTION BARRAIL LAUZERE	TTP	2	1		1	
3622	PRODUCTION LA SERRE	TTP	3	1		1	
3624	PRODUCTION CAP DE SOUR	TTP	14	2		2	
3628	PRODUCTION CAYCHOUNET	TTP	1	1		1	
3630	PRODUCTION LES PASTES	TTP	2	1		1	
3634	PRODUCTION PEYOU LA PALETADE	TTP	8	1		1	
3635	PRODUCTION ENGOMER	TTP	43	2		2	
3636	PRODUCTION TIQUET JAU	TTP	4	1		1	
3637	PRODUCTION BALMAYNE	TTP	6	1		1	
3638	PRODUCTION ASTIEN	TTP	45	2		2	
3639	PRODUCTION BOATES	TTP	1	1	1	1	
3640	PRODUCTION FALAT	TTP	1	1		1	
3642	PRODUCTION VALLEE LIERS	TTP	30	2		2	
3645	PRODUCTION LOUTREIN	TTP	6	1		1	
3671	PRODUCTION MONTAGAGNE	TTP	12	2		2	
3678	PRODUCTION LAS FORGUES	TTP	3	1		1	
3681	PRODUCTION GARGARECH	TTP	2	1		1	
3781	PRODUCTION ESPOU	TTP	2	1		1	
3898	PRODCTION AYET SAMORTEIN	TTP	30	2		2	
3944	PRODUCTION ARET ECARTS	TTP	1	1		1	
3981	PRODUCTION LA MOUSSE	TTP	2	1		1	
4115	PRODUCTION OURTRIGOUS ALES	TTP	5	1		1	
856	LA RIVIERE	UDI	11	3		3	
857	LA PAUSE ALOS VILLAGE	UDI	72	4		4	
858	MONTARNA	UDI	5	3		3	
859	LA LAUZERE	UDI	5	3		3	
860	LA CILLERE LA CAMPAGNE	UDI	9	3		3	
863	ANTRAS	UDI	64	4		4	
871	ARRIEN EN BETHMALE, VILLARGEIN	UDI	75	4		4	
872	TOURNAC	UDI	27	3		3	
873	ARET	UDI	43	3		3	
882	AUCAZEIN	UDI	56	4		4	
935	AYET SAMORTEIN	UDI	92	4		6	
1015	CESCAU	UDI	87	4	1	4	
1025	ASTIEN	UDI	30	3		3	
1026	LOUTREIN	UDI	50	4		10	

Installation			Pop / Débit (1)	Paramètres microbiologiques		Paramètres physico-chimiques	
Code	Libellé	Type		Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes
1037	LASTES	UDI	33	3		3	
1038	SERRELONGUE ERP LE VIGNAU	UDI	69	4		4	
1041	ARAUX	UDI	4	3		3	
1118	MASSAT ESQUEN	UDI	330	4		4	
1120	VALLEE DE LIERS	UDI	145	4		4	
1123	FALAT	UDI	1	3		3	
1124	BOATES	UDI	2	3		3	
1125	BALMAYNE	UDI	26	3		3	
1126	TIQUET JAU	UDI	13	3		3	
1127	PEYOU LA PALETADE BOUGAREYT	UDI	86	4	1	4	
1128	LES PASTRES	UDI	7	3	1	3	
1141	MONTAGAGNE	UDI	76	4		4	
1149	MONTELS	UDI	150	4		4	
1164	MOULIS LIQUE	UDI	419	6	1	6	
1166	CAP DE SOUR LA TRAVERSE JUAN D'ARAU	UDI	68	4		4	
1168	LA SERRE (MOULIS)	UDI	8	3		3	1
1171	LE BARRAIL LA LAUZERE	UDI	8	3		3	
1202	GOUTTE DE BOURILLOU LE PORT VILLAGE	UDI	51	4		4	1
1203	CAROL TRABIEYT SARTROU SALBIS ARAC	UDI	66	4		4	
1208	PEYREGUDE MAMELOU	UDI	6	3		3	
1212	COULIA MOUREOU	UDI	12	3		3	
1234	LAS FORGUES PEGAROLAS LAS CRABARIOS	UDI	14	3		3	
1237	GARGARECH	UDI	9	3	1	3	
1312	SENTEIN VILLAGE	UDI	70	4		4	
1313	FREYCHENDECH	UDI	2	3		3	
1314	ANGLADE	UDI	1	3		3	
1315	EYLIE HAUT	UDI	9	3		3	
1316	MORERE ESTOUJEU H	UDI	9	3	1	3	
1317	COL DE ROUX	UDI	1	3	1	3	
1318	PLAYRAS BENCARECH BES D'ESPAGN	UDI	10	3		4	
1319	MOURTIS SOUEL	UDI	5	3		4	
1320	JOS CARRERE	UDI	2	3		3	
1321	ROUZES	UDI	2	3		3	
1322	LES BORDES D'ALAS	UDI	5	3		3	
1323	LASPE	UDI	5	3		3	
1324	LA PARADE	UDI	1	3		3	
1325	LE PONT	UDI	1	3		3	
1327	EYLIE BAS - COUJOUNES	UDI	10	3	1	3	

Installation			Pop / Débit (1)	Paramètres microbiologiques		Paramètres physico-chimiques	
Code	Libellé	Type		Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes
1351	SOUEIX SAINT SERNIN ESCARRERES	UDI	234	4		4	
1354	ROGALLE	UDI	213	4		4	
1356	COUMELEGE	UDI	4	3		3	
1357	ESCOTS	UDI	4	3		3	
1358	AURAC SERRES SEGOUGE MAUVEZIN	UDI	50	4		4	
1359	BOURDENAC HERMINET MATAPOUIL	UDI	4	3		3	
1360	SEGOUGE LE PEY	UDI	1	3		3	
1411	COUSERANS LA TOURASSE	UDI	5055	12		12	
1412	COUSERANS LADOUX	UDI	4151	11		11	
1413	COUSERANS LAS TOUASSES	UDI	895	7		7	
1414	COUSERANS ALOS VERS FABAS	UDI	3115	20		20	
1415	COUSERANS RILLE	UDI	1358	8		8	
1417	COUSERANS ALOS VERS STE CROIX	UDI	1888	9		9	
1418	COUSERANS ALOS-RILLE PANIFOUS	UDI	124	4		4	
1420	LES CABESSES	UDI	9	3		3	
2070	HAMEAU D'ESPOU	UDI	8	3		3	
2117	CAYCHOUNET	UDI	1	2		2	
2401	NESTRI PERTEGUET COUDOUGNAU	UDI	8	3		3	
2402	ARTIGUENARD HT ET BS	UDI	9	3		3	
3110	ECARTS DE TOURNAC - BOUCHE	UDI	21	3	1	3	
3259	LES RAMES	UDI	5	3		3	
3946	ECARTS ARET	UDI	4	3		3	
3982	LA MOUSSE	UDI	8	3		3	
4116	OURTRIGOUS LES ALES	UDI	22	3		3	
5548	ENGOMER VILLAGE	UDI	217	4		4	
	Total			431	11	450	6
	Taux de conformité			97,45 %		98,7 %	
(1) Population pour les UDI ou Débit en m3/j pour les CAP/MCA/TTP							

ANNEXE N° 7 Indice d'avancement de la protection de la ressource (P108.3)

Code national	Nom du captage	Commune	Débit	Périm. protect. Code	Etat proc. Code	Délib. Date	Avis géologue Date	Recev. Date	D.U.P. Date	Indice
009000033	LES ILES (LA PAUZE)	ALOS	1	N	EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
009000034	MONTARNA	ALOS	1	N	EC	14/12/2004	30/03/2017	14/12/2004		50%
009000035	COURATE ARTIGUENARD (SENGOUA)	ALOS	2880	N	TE	17/03/2010	17/09/2008	15/12/2010	16/02/2012	60%
009000036	COURATE ESCRABIOUS (SENGOUAGN)	ALOS	2160	N	TE	17/03/2010	17/09/2008	15/12/2010	16/02/2012	60%
009000037	BOIS AUBIET HAUT (LA LAUZERE)	ALOS	1	N	EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
009000041	GOUTTE ROUGE	ALZEN	16	O	TE	12/10/2009	30/11/2010	07/01/2015	09/03/2016	60%
009000054	CALOR OU CAUBET	ARRIEN-EN-BETHMALE	14	N	RV	22/11/2006	21/02/1966		02/10/1968	60%
009000055	SOURCE DE ROUDETS ESCALE	ARRIEN-EN-BETHMALE	5	N	EC	22/11/2006				20%
009000057	SOURCE DU PLAT	ARRIEN-EN-BETHMALE	14	O	TE	17/02/1991	31/05/1990	25/04/1991	19/06/1992	60%
009000072	PLA D'ALLE	AUCAZEIN	130	O	TE	15/02/2014	11/10/2010	04/03/2014	19/02/2015	60%
009000148	TOURM	BETHMALE	30	N	TE	02/08/2001	13/05/2008	22/11/2011	01/02/2012	60%
009000242	SOURCE HAUTE DE BIGOURET	CESCAU	9	O	TE	05/06/1998	12/11/1999	26/10/2004	16/02/2006	60%
009000244	CAMAITU GASTON	CESCAU	10	O	EC	26/04/2008	14/12/2018			40%
009000246	SOURCE BASSE DE BIGOURET	CESCAU	9	O	TE	05/06/1998	12/11/1999	26/10/2004	16/02/2006	60%
009000261	COUME LARA	ENGOMER	5	N	EC	26/04/2008	12/04/2009			40%
009000262	SOURCE D'ARTIGOUS 1 AVAL	ENGOMER	22	O	EC	26/04/2008	14/12/2018			40%
009000272	LES CLOTS (LASTES)	ERP	7	O	TE	08/11/2000	04/11/2003	10/09/2006	02/08/2007	60%
009000277	FOUNT DE LA GOUTE DE LA MOLE	ERP	10	O	TE	08/11/2000	20/02/1998	10/09/2006	02/08/2007	60%
009000294	FONT DE CAUDERES-CRABETTE N°3	ESPLAS-DE-SEROU	176	N	TE	02/08/2001	17/09/2008	29/11/2010	27/09/2011	60%
009000295	FONT DE NAUCS N°2	ESPLAS-DE-SEROU	176	N	TE	02/08/2001	17/09/2008	29/11/2010	27/09/2011	60%
009000296	CORTAL DE LA SAGNE N°4	ESPLAS-DE-SEROU	176	N	TE	02/08/2001	17/09/2008	29/11/2010	27/09/2011	60%
009000297	CORTAL DE PRADECH OUEST N°5	ESPLAS-DE-SEROU	176	N	TE	02/08/2001	17/09/2008	29/11/2010	27/09/2011	60%
009000298	CORTAL DE PRADECH EST N°6	ESPLAS-DE-SEROU	176	N	TE	02/08/2001	17/09/2008	29/11/2010	27/09/2011	60%
009000299	GOUTE DE LA BEZE N°1	ESPLAS-DE-SEROU	176	N	TE	02/08/2001	17/09/2008	29/11/2010	27/09/2011	60%
009000373	LA TOURASSE	LACOURT	1250	N	TE	10/02/2010	12/05/2008	10/01/2010	08/12/2010	60%
009000412	PRISES D'EAU INF SUP BOULAT	MASSAT	110	O	AB		21/08/1998			40%
009000418	FALAT	MASSAT	1	N	AB					0%
009000419	SAUT DE L'ISARD (BOATES)	MASSAT	1	N	AB		17/11/2017			40%
009000420	BALMAYNE	MASSAT	6	N	AB		21/08/1998			40%
009000421	REC D'ESQUEROU	MASSAT	4	N	EC	06/10/2006	21/08/1998			40%
009000445	BARAILLERE	MONTAGAGNE	12	N	EC	14/02/2006	30/03/2013			40%
009000477	GALY	MOULIS	60	O	TE	02/08/2001	12/05/2008	13/01/2009	20/07/2010	60%
009000478	BABOU (JUST)	MOULIS	60	N	TE	02/08/2001	12/05/2008	13/01/2009	20/07/2010	60%
009000480	GOUTTES D'AREOUS BAS	MOULIS	7	N	EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
009000481	GOUTTES D'AREOUS HAUT	MOULIS	7	N	EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
009000483	LA SERRE 1 AMONT	MOULIS	2	N	EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
009000487	REMILLASSE	MOULIS	2160	N	TE	17/03/2010	17/09/2008	15/12/2010	09/02/2012	60%
009000539	LE CAROL	PORT (LE)	8	N	EC	26/12/2005	09/06/2012			40%
009000546	LA PEYREGUDE	PORT (LE)	1	N	EC	26/12/2005	12/06/2012			40%
009000549	COUSTELATS 1 OUEST	PORT (LE)	2	N	EC	26/12/2005	24/08/2007			40%
009000550	COULIA MOUREOU	PORT (LE)	3	N	EC	26/12/2005	12/09/2012			40%
009000578	LAS CRABARIOS	RIVERENERT	1	N	EC	15/12/2006	22/01/2019			40%
009000579	LAS FORGUES	RIVERENERT	3	N	EC	15/12/2006	22/01/2019			40%
009000592	SOURCE DE LADOUX	RIVERENERT	2246	N	TE	02/08/2001	12/05/2008	08/12/2008	20/07/2010	60%
009000593	MOURERES	RIVERENERT	74	N	TE	28/03/2011	18/01/2010	11/04/2011	14/11/2011	60%
009000594	LES GOUTETS N°1 CAPT. OUEST	RIVERENERT	74	N	TE	28/03/2011	18/01/2010	11/04/2011	14/11/2011	60%

Code national	Nom du captage	Commune	Débit	Périm. protect. Code	Etat proc. Code	Délib. Date	Avis géologue Date	Recev. Date	D.U.P. Date	Indice
009000595	LES GOUTETS 4 HAUT EST	RIVERENERT	25	N	TE	28/03/2011	18/01/2010	11/04/2011	14/11/2011	60%
009000596	POUMES AMONT	RIVERENERT	37	N	TE	28/03/2011	18/01/2010	11/04/2011	14/11/2011	60%
009000597	LA COURETTE 1 SUPERIEUR	RIVERENERT	25	N	TE	28/03/2011	18/01/2010	11/04/2011	14/11/2011	60%
009000598	GOUTTE D'EMBAUSSES	RIVERENERT	74	N	TE	28/03/2011	18/01/2010	11/04/2011	14/11/2011	60%
009000599	COURATE INFERIEUR	RIVERENERT	40	N	TE	28/03/2011	18/01/2011	11/04/2011	14/11/2011	60%
009000681	ANDRAUD SENTEIN	SENTEIN	32	N	EC	14/07/2003	23/09/2005	14/07/2003		50%
009000682	TUHE INFERIEUR (LE PONT)	SENTEIN	17	N	EC	14/07/2003	23/09/2005	14/07/2003		50%
009000683	TUHE SUPERIEUR (LE PONT)	SENTEIN	17	N	EC	14/07/2003	23/09/2005	14/07/2003		50%
009000684	CAPTAGE DE FREYCHENDECH	SENTEIN	2	N	EC	14/07/2003	23/09/2005	14/07/2003		50%
009000685	SOURCE D'ANGLADE	SENTEIN	2	N	EC	14/07/2003	23/09/2005	14/07/2003		50%
009000686	SCES BOIS ROUGE SUPERIEUR	SENTEIN	2	N	EC	14/07/2003	23/09/2005	14/07/2003		50%
009000687	BAGERGUE (MOURERE ROUGE)	SENTEIN	2	N	EC	14/07/2003	23/09/2005	14/07/2003		50%
009000688	SOURCE DU COL DE ROUX	SENTEIN	5	N	EC	14/07/2003	23/09/2005	14/07/2003		50%
009000689	BELLE FONTAINE (PLAYRAS)	SENTEIN	4	N	EC	14/07/2003	23/09/2005	14/07/2003		50%
009000690	SOURCE DE SOUEL	SENTEIN	1	N	EC	14/07/2003	23/09/2005	14/07/2003		50%
009000691	SOURCE DU BOIS DE JOS	SENTEIN	2	N	EC	14/07/2003	23/09/2005	14/07/2003		50%
009000692	SOURCE DE RITOU (ROUZES)	SENTEIN	2	N	EC	14/07/2003	23/09/2005	14/07/2003		50%
009000693	SOURCE DES BORDES D'ALAS	SENTEIN	1	N	AB					0%
009000694	SOURCE DE L'ASPE GGES BERTRAND	SENTEIN	1	N	EC	14/07/2003	23/09/2005	14/07/2003		50%
009000695	LAPARADE	SENTEIN	1	N	EC	14/07/2003	23/09/2005	14/07/2003		50%
009000700	SOURCE DE SPAMOUL (EYLIE BAS)	SENTEIN	5	N	EC	14/07/2003	23/09/2005	14/07/2003		50%
009000738	CLAMENT (ROGALLE)	SOUEIX-ROGALLE	30	N	EC	14/12/2004	24/04/2019	14/12/2004		50%
009000739	LAMPIOUL	SOUEIX-ROGALLE	1	N	EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
009000742	COUMELEGE	SOUEIX-ROGALLE	1	N	EC	15/12/2006				20%
009000744	LAS PIENS PLANTACH	SOUEIX-ROGALLE	10	N	EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
009000745	LAS PIENS FUSIAN	SOUEIX-ROGALLE	10	N	EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
009000746	LAS PIENS ROUND LAGE	SOUEIX-ROGALLE	10	N	EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
009001898	LA CILLERE	ALOS	2	N	EC	15/12/2006				20%
009001899	FAUX LES PASTRES	MASSAT	2	N	EC	06/10/2006				20%
009002047	SEGOUGE PEY	SOUEIX-ROGALLE	2	N	EC	15/12/2006				20%
009002069	SOURCE DE REYGADES (HAUT)	LACOURT	2	N	EC	14/12/2004	24/04/2019	14/12/2004		50%
009002115	CAYCHOUNET	MASSAT	2	N	AB		21/08/1998			40%
009002399	PLA DE SERRE (NESTRI)	ALOS	2	N	EC	14/12/2004	03/05/2011	14/12/2004		50%
009002400	LAGRAVE	ALOS	5	N	EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
009002537	CLAUSACH	ERP	4	O	TE	08/11/2000	15/09/1999	10/09/2006	02/08/2007	60%
009003111	CHARLOUNG - ECARTS DE TOURNAC	ARRIEN-EN-BETHMALE	5	N	EC	22/11/2006				20%
009003177	SOURCE BOUSCAS	ANTRAS	12	O	TE	07/04/2002	13/11/2002	10/10/2004	13/10/2005	60%
009003256	PIOUZELS	MASSAT	2	N	EC	06/10/2006	17/11/2017			40%
009003309	GUIREL	MASSAT	1	N	EC	06/10/2006	17/11/2017			40%
009003310	LA JOURNALADE	MASSAT	15	N	EC	06/10/2006	17/11/2017			40%
009003337	CAP DU CAROL	PORT (LE)	5	N	EC	26/12/2005	27/09/2005			40%
009003338	LA MOUSSE	PORT (LE)	2	N	EC	26/12/2005	27/09/2005			40%
009003348	SCE BOIS ROUGE INFERIEURE	SENTEIN	1	N	EC	14/07/2003	23/09/2005	14/07/2003		50%
009003942	SOURCE DE OUEILLAROT	ARRIEN-EN-BETHMALE	1	N	EC	22/11/2006				20%
009003949	COUSTELATS 2 EST	PORT (LE)	1	N	EC		24/08/2007			40%
009004126	LA SERRE 2 AVAL	MOULIS	1	N	EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
009004130	LES GOUTETS 2 EST	RIVERENERT	25	N	TE	28/03/2011	18/01/2010	11/04/2011	14/11/2011	60%
009004131	LES GOUTETS 3 EST	RIVERENERT	25	N	TE	28/03/2011	18/01/2010	11/04/2011	14/11/2011	60%
009004134	POUMES AVAL	RIVERENERT	37	N	TE	28/03/2011	18/01/2010	11/04/2011	14/11/2011	60%
009004136	LA COURETTE 2 MEDIANE	RIVERENERT	25	N	TE	28/03/2011	18/01/2010	11/04/2011	14/11/2011	60%
009004137	LA COURETTE 3 INFERIEUR	RIVERENERT	25	N	TE	28/03/2011	18/01/2010	11/04/2011	14/11/2011	60%
009004140	BOIS AUBIET BAS (LA LAUZERE)	ALOS	1	N	EC					20%
009004143	LA RIVIERE	ALOS	5	N	EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
009004144	LA RIVIERE2 (MCA LA RIVIERE)	ALOS	5	N	EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
009004146	LES ILES ARRIVEE MCA1	ALOS	1	N	EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
009004147	LES ILES ARRIVEE MCA2	ALOS	1	N	EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
009004150	ARRIVEE MCA ARTIGUENARD	ALOS	1	N	EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
009004174	LE POUTX	MASSAT	15	N	EC		17/11/2017			40%
009004909	COURATE SUPERIEUR	RIVERENERT	34	N	TE	28/03/2011	18/01/2010	11/04/2011	14/11/2011	60%
009005038	SOURCE D'ARTIGOUS 2 AMONT	ENGOMER	23	O	EC	26/04/2008	14/12/2018			40%
	Indice consolidé /UGE								59,4 %	

Édition mars 2023
CHIFFRES 2022

L'agence de l'eau vous informe

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix moyen de l'eau de votre commune sur :
www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation),
- le service de collecte et de traitement des eaux usées,
- les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 16 % du montant de la facture d'eau,
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA.

Au 1^{er} janvier 2021, le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de 4,46 euros TTC/m³ dont 2,14€/m³ pour l'eau potable et 2,32 €/m³ pour l'assainissement collectif.

Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense de 535 euros par an et une mensualité de 45 euros en moyenne. (Données SISPEA 2020)



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un RPQS - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public - destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport (RPQS) est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. RPQS - des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

1

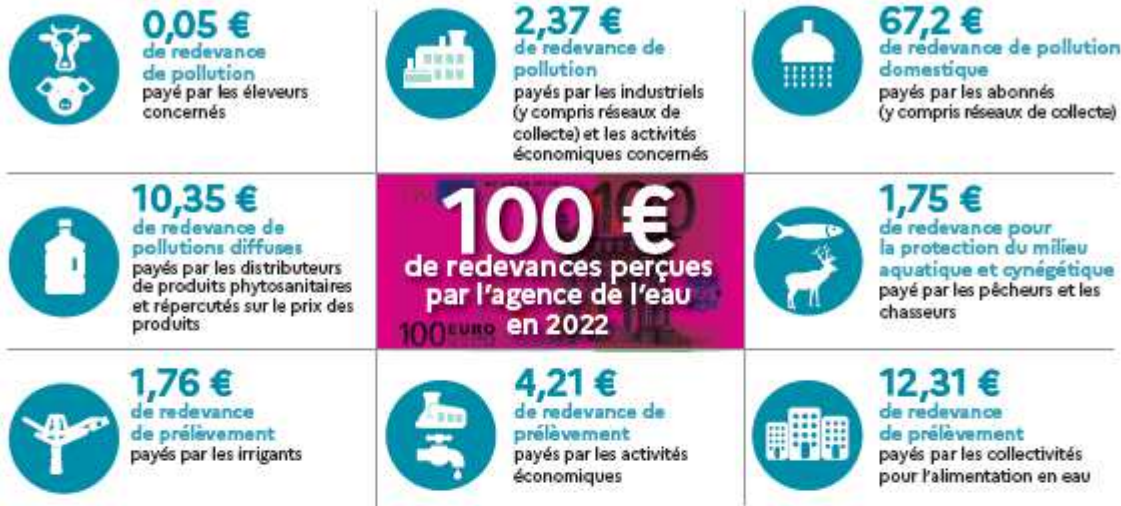
Ed. mars 2023

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2022 ?

En 2022, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 325 millions d'euros dont 258 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2022 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne



À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2022 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2021) - source agence de l'eau Adour-Garonne.



ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2022

L'année 2022 marque la quatrième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Adour-Garonne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2022...



* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Près de 6700 projets ont été financés par l'agence de l'eau Adour-Garonne pour un montant de 216,7 millions d'euros d'aides.

65 % de ces aides sont consacrées au changement climatique :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

Les solutions fondées sur la nature représentent plus de 62 millions d'euros.

L'Agence poursuit son action en soutenant activement la conversion à l'agriculture biologique, l'expérimentation PSE, la renaturation des cours d'eau, la préservation des zones humides ou encore la désimperméabilisation des sols en ville.

SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Le 10 mars 2022, le comité de bassin Adour-Garonne a adopté le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.



www.eau-grandsudouest.fr

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5^e du territoire national).

Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km.

Sur ses 8 millions d'habitants,

30 % vivent en habitats épars.

C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelques 6 700 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Agence de l'eau Adour-Garonne

Siège

90 rue du Férétra - CS 87801
31078 Toulouse Cedex 4
Tél. : 05 61 36 37 38

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Délégations territoriales :

Atlantique-Dordogne

4 rue du Professeur André-Lavignolle
33049 Bordeaux Cedex

Tél. : 05 56 11 19 99

Départements 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86
et

94 rue du Grand Prat
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche

Tél. : 05 55 88 02 00

Départements 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87

Adour et côtiers

7 passage de l'Europe - BP 7503
64075 Pau Cedex

Tél. : 05 59 80 77 90

Départements 40 • 64 • 65

Garonne et rivières d'Occitanie

Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510
12035 Rodez Cedex 9

Tél. : 05 65 75 56 00

Départements 12 • 30 • 46 • 48

et

97 rue Saint Roch - CS 14407

31405 Toulouse Cedex 4

Tél. : 05 61 43 26 80

Départements 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82



Conception et réalisation : AELB DIC - Adaptation AELB Mai 2021
© Agence de l'eau Adour-Garonne. Photographie : Jean-Louis Aubert

Suivez l'actualité  de l'agence de l'eau Adour-Garonne : www.eau-grandsudouest.fr



Retrouvez toutes les
ressources sur le site

<https://www.lesagencesdeleau.fr/>
comprendre-apprendre-agir-pour-leau

Nouveaux podcasts

→ bit.ly/Podcasts-Eau

